

CPER 2007 – 2013
Gérer durablement le Littoral - Etudes stratégiques et prospectives sur l'évolution des risques littoraux

MODULE 2 : STRATEGIES D'ADAPTATION

ACTION 2 – ETAT DES LIEUX SUR LE REcul STRATEGIQUE

Phase 2 : Réflexion sur les conditions de mise oeuvre d'un projet de recul stratégique, études de cas



Opération soutenue par l'État
Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire

Opération soutenue par la Région Languedoc-Roussillon

Sommaire

TABLE DES CARTES	5
TABLE DES FIGURES.....	5
TABLE DES PHOTOS	5
INTRODUCTION	6
1. LE BASSIN D'ARCACHON (GIRONDE).....	8
1.1 Le contexte local : historique du site en termes d'occupation de l'espace et de vulnérabilité	8
1.2 Les acteurs du projet : la coordination entre les différentes parties impliquées	9
1.3 Les contraintes juridiques et foncières.....	10
1.4 La réponse sociale : l'acceptabilité de la société civile en lien avec la communication et la concertation autour du projet.....	10
1.5 Le volet économique : coûts et bénéfices résultants du projet.....	11
1.6 Le bilan du projet : réussite ou échec, évolution du territoire et notamment des espaces libérés	11
2. LES BAS-CHAMPS DE CAYEUX	13
2.1 Le contexte local : historique du site en termes d'occupation de l'espace et de vulnérabilité	13
2.2 Les acteurs du projet : la coordination entre les différentes parties impliquées	15
2.3 Les contraintes juridiques et foncières.....	16
2.4 La réponse sociale : l'acceptabilité de la société civile en lien avec la communication et la concertation autour du projet.....	17
2.5 Le volet économique : coûts et bénéfices résultants du projet	17
2.6 Le bilan du projet : réussite ou échec, évolution du territoire et notamment des espaces libérés	18
3. AULT ET LE PROJET D'AMENAGEMENT DU MOULINET	19
3.1 Le contexte local : historique du site en termes d'occupation de l'espace et de vulnérabilité	19
3.2 Les acteurs du projet : la coordination entre les différentes parties impliquées	22
3.3 Les contraintes juridiques et foncières.....	23
3.4 La réponse sociale : l'acceptabilité de la société civile en lien avec la communication et la concertation autour du projet.....	23
3.5 Le volet économique : coûts et bénéfices résultants du projet.....	24
3.6 Le bilan du projet : réussite ou échec, évolution du territoire et notamment des espaces libérés	25
4. CRIEL-SUR-MER (SEINE-MARITIME)	26

4.1	Le contexte local : historique du site en termes d'occupation de l'espace et de vulnérabilité	26
4.2	Les acteurs du projet : la coordination entre les différentes parties impliquées	28
4.3	Les contraintes juridiques et foncières.....	28
4.4	La réponse sociale : l'acceptabilité de la société civile en lien avec la communication et la concertation autour du projet.....	30
4.5	Le volet économique : coûts et bénéfices résultants du projet	30
4.6	Le bilan du projet : réussite ou échec, évolution du territoire et notamment des espaces libérés	30
5.	LA BAIE DES VEYS (MANCHE).....	32
5.1	Le contexte local : historique du site en termes d'occupation de l'espace et de vulnérabilité	32
5.2	Les acteurs du projet : la coordination entre les différentes parties impliquées	34
5.3	Les contraintes juridiques et foncières.....	34
5.4	La réponse sociale : l'acceptabilité de la société civile en lien avec la communication et la concertation autour du projet.....	35
5.5	Le volet économique : coûts et bénéfices résultants du projet	35
5.6	Le bilan du projet : réussite ou échec, évolution du territoire et notamment des espaces libérés	35
6.	ANGLETERRE : FREISTON SHORE (LINCOLNSHIRE)	36
6.1	Le contexte local : historique du site en termes d'occupation de l'espace et de vulnérabilité	36
6.2	Les acteurs du projet : la coordination entre les différentes parties impliquées	37
6.3	Les contraintes juridiques et foncières.....	37
6.4	La réponse sociale : l'acceptabilité de la société civile en lien avec la communication et la concertation autour du projet.....	38
6.5	Le volet économique : coûts et bénéfices résultants du projet	38
6.6	Le bilan du projet : réussite ou échec, évolution du territoire et notamment des espaces libérés	39
7.	CONCLUSION.....	40

TABLE DES CARTES

Carte 1 : Localisation des principaux sites de recul stratégique en France et en Grande-Bretagne	7
Carte 2 : Localisation du site du bassin d'Arcachon	8
Carte 3 : Localisation des sites de Cayeux sur Mer et d'Ault-Onival	14
Carte 4 : Localisation du site d'Ault	19
Carte 5 : Localisation du site de Criel-sur-Mer	26
Carte 6 : Localisation du site de la baie des Veys	33
Carte 7 : Projet de recul stratégique sur le site de Freiston (Royaume-Uni)	37

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Ouvrage en enrochements en pied de falaise sur l'estran et ouvrage (en rouge) en béton sur le sommet de la falaise où reposent les habitations (cf.)	20
Figure 2 : Ouvrage permettant les flux d'eaux du polder de Carmel.....	34

TABLE DES PHOTOS

Photo 1 : Epis et cordon de galet sur le littoral entre Ault-Onival et Cayeux sur Mer	15
Photo 2 : Exemple d'une hutte de chasse, avec sa mare et ses leurres, comme il en existe presque 300 sur tout le secteur des Bas-Champs	17
Photo 3 : Recul de la falaise sur Ault-Onival entre 1902 et 1934 (in Regrain, 1992) et 2008.....	20
Photo 4 : Ouvrage de couronnement de la falaise vu côté Nord-Ouest	21
Photo 5 : Ouvrage de couronnement de la falaise vu côté Sud-Est	21
Photo 6 : Travaux d'urgence suite à la tempête du 31 mars 2010 : avant et après.....	22
Photo 7 : Vue du secteur du Moulinet et liens avec le phare, l'église et le front de mer.....	23
Photo 8 : Portes de la ZAC du Moulinet	24
Photo 9 : L'épi de Mesnil-Val interceptant les galets transportés par la dérive littorale dominante	27
Photo 10 : Photos attestant de l'érosion à Criel-sur-Mer et Mesnil-Val	28
Photo 11 : Photos attestant de l'érosion.....	29
Photo 12 : Photo attestant de l'érosion	29
Photo 13 : Habitations présentes en bordure de falaise	31

INTRODUCTION

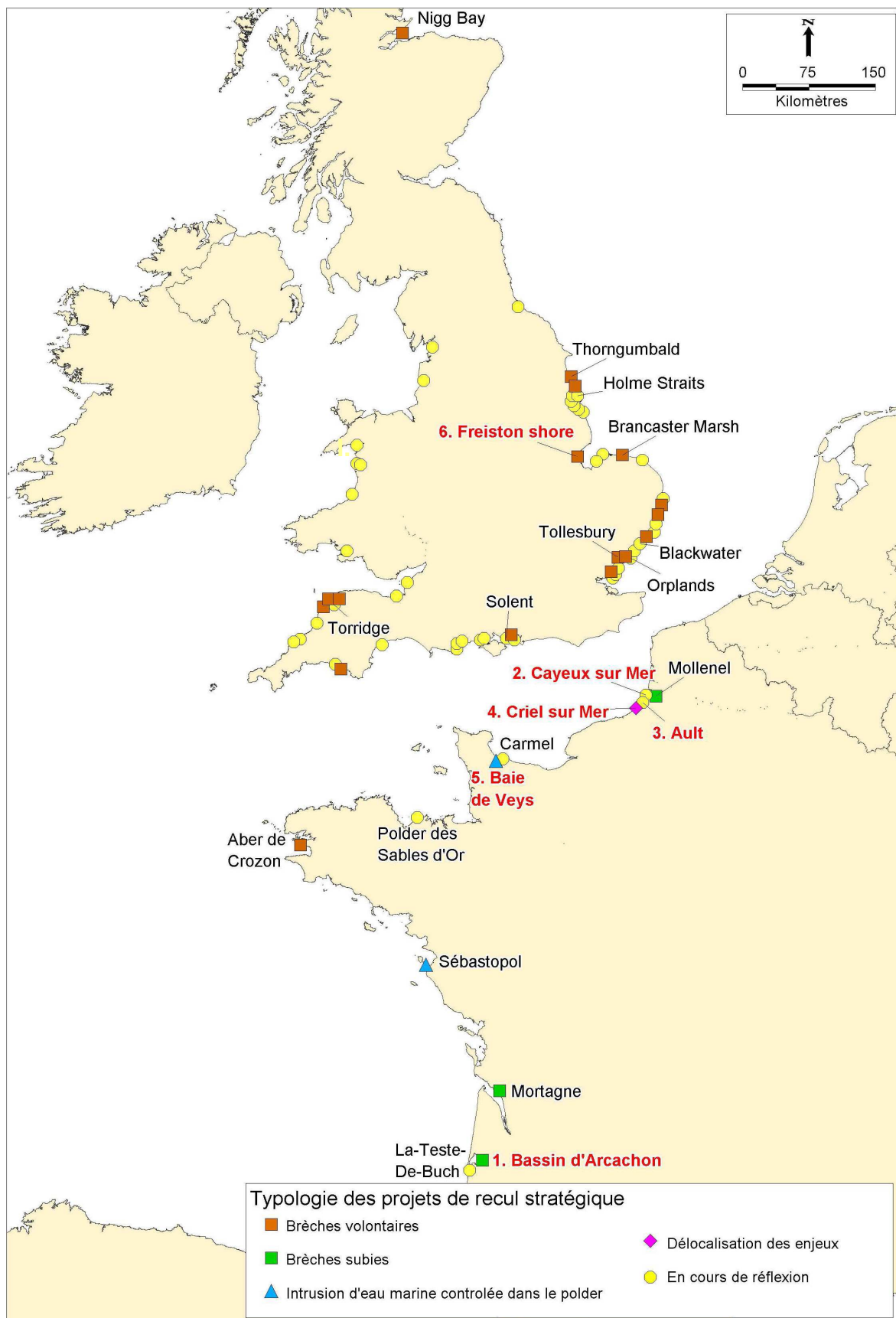
Nous avons fait le choix de présenter ici des cas emblématiques de recul stratégique qui ont permis (Graveyron, Criel-sur-Mer...) ou qui pourraient permettre (Ault, Bas-Champs de Cayeux...) de rétablir tout ou partie du fonctionnement naturel de l'interface terre/mer et d'assurer une protection durable contre les risques érosion/submersion.

Pour chaque cas étudié, et pour plus de lisibilité, le plan reste le même, à savoir :

- les acteurs du projet : la coordination entre les différentes parties (collectivités, service de l'Etat, ...)
- les contraintes juridiques et foncières ;
- la réponse sociale : l'acceptabilité de la société civile en lien avec la communication et la concertation autour du projet ;
- le volet économique : coûts et bénéfices résultants du projet ;
- le bilan du projet : réussite ou échec, évolution du territoire et notamment des espaces libérés.

Au total, six exemples sont détaillés et illustrent des stratégies d'intervention propres aux enjeux locaux dans un contexte d'ouverture d'esprit et d'évolution des mentalités. La localisation de ces exemples est présentée en carte 1.

Cette vision optimiste du recul stratégique et de ses possibilités d'application se base sur des exemples suffisamment significatifs pour que le paysage du lieu-dit ou de la ville littorale impliquée soit profondément modifié.



Carte 1 : Localisation des principaux sites de recul stratégique en France et en Grande-Bretagne
 en rouge les cas étudiés dans ce rapport, source : Eid-Med depuis travaux de F. Verger, 2005 et L. Goeldner-Gianella, 2005

1. LE BASSIN D'ARCACHON (GIRONDE)

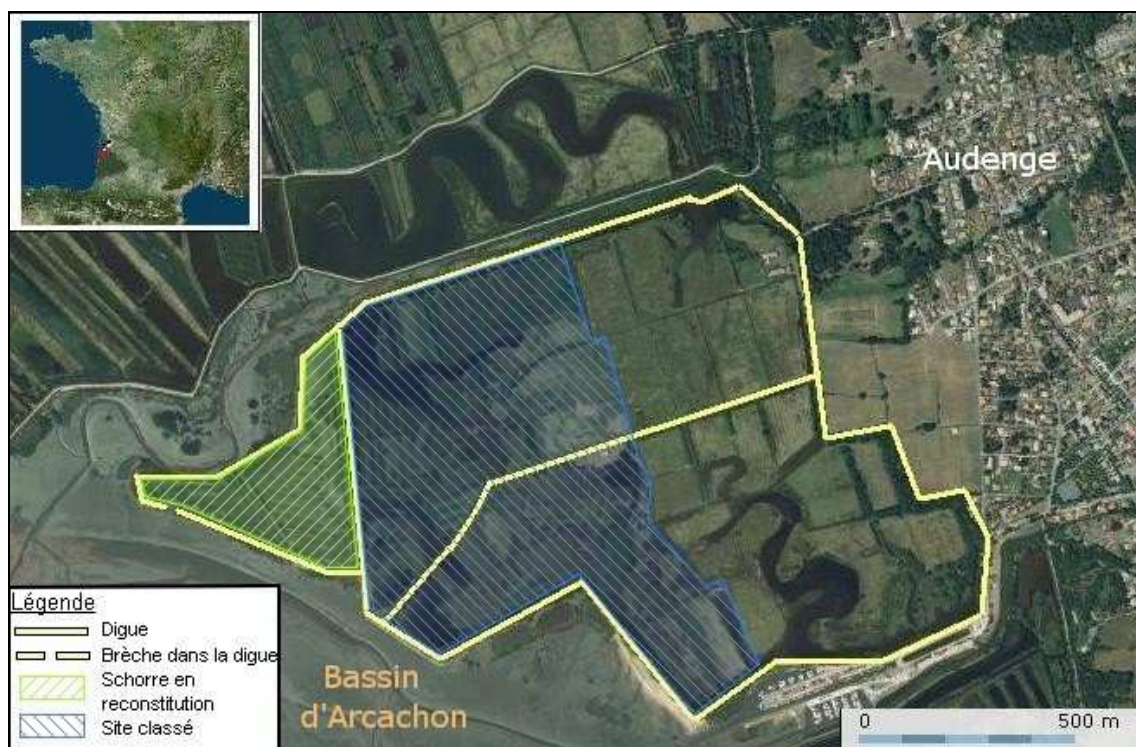
Cette étude de cas s'appuie sur les travaux de Claire Marcadet et Lydie Goeldner-Gianella (Revue Norois, numéro 197, 2005 « Dépoldériser dans le bassin d'Arcachon ? Réactions sociales et propositions de gestion »), mais aussi sur l'ouvrage de Lydie Goeldner-Gianella (« Dépoldériser en Europe occidentale. Pour une géographie et une gestion intégrées du littoral », 245 p. actuellement sous presse aux éditions de la Sorbonne).

D'autres auteurs, comme Fernand Verger (2005), Vincent Bawedin (2009) ou Armel Dausse (2006) nous ont aussi permis de compléter cette fiche.

Cet exemple fait partie d'un des six polders¹ du territoire métropolitain qui a été tout ou partie regagné par la mer.

1.1 LE CONTEXTE LOCAL : HISTORIQUE DU SITE EN TERMES D'OCCUPATION DE L'ESPACE ET DE VULNERABILITE

Le site de Graveyron d'une surface de 135 ha est situé sur la rive orientale du bassin d'Arcachon, au nord du delta de la Leyre, sur la commune d'Audenge (département de la Gironde, France).



Carte 2 : Localisation du site du bassin d'Arcachon

Source : Géoportail, 2010

¹ [En France, seuls six polders marins ou estuariens ont été ouverts à la mer. La digue de trois d'entre eux a été brisée lors de tempêtes et ne fut pas ou que partiellement réparée. Il s'agit du polder de Mortagne sur Gironde, du domaine de Graveyron en baie d'Arcachon et de la renclôture Mollenel en baie de Somme. Deux sites ont une inondation limitée ou régulée par la présence de vannes : le polder de Sébastopol sur l'île de Noirmoutier et le polder du Carmel en baie des Veys (Verger, 2005). Enfin, un site a été réestuarié au sens strict, c'est à dire avec suppression de la digue : le polder de l'Aber de Crozon dans le Finistère (Yoni et al., 1999). Deux autres ouvertures volontaires sont envisagées à l'heure actuelle: l'une sur l'île Nouvelle en Gironde et l'autre sur le polder de la Gaîté en baie de Somme.] d'après thèse de Armel Dausse, 2006.

Au niveau de sa biodiversité, c'est la combinaison de plusieurs activités, depuis le XVIII^{ème} siècle, qui a conféré toute son originalité à ce site : pisciculture dans des réservoirs, céréaliculture et pâture dans les prairies.

Les réservoirs à poissons, de profondeurs variables, étaient alimentés en eau de mer et en alevins par des écluses. Mais à partir de 1960, le déclin de l'aquaculture s'est amorcé dans le bassin d'Arcachon. À Graveyron, le milieu s'est embroussaillé, le paysage s'est fermé et les digues se sont détériorées, tandis que le site était colonisé par de nouvelles espèces. Aujourd'hui il offre une grande diversité d'habitats : prairies humides, phragmitaies, jonçaises et anciens réservoirs à poissons, qui constituent des milieux favorables à l'alimentation de la faune.

Une brèche s'est ouverte dans la digue de mer de l'ancien polder piscicole de Graveyron, en décembre 1996. La formation de cette brèche dans la digue de la pointe, lors de la tempête, a aussi permis par le va et vient des marées, à un schorre de se reconstituer sur une dizaine d'hectares. Cette dépoldérisation partielle a accentué la richesse du bassin d'Arcachon : elle a engendré la progression des prés salés – qui ont reculé dans le bassin entre 1964 et 1988 - alors qu'ils comptent parmi les plus riches de France sur le plan floristique, et sont favorables à l'avifaune.

Par ailleurs c'est cette réouverture accidentelle qui a incité le Conservatoire du Littoral et le Conseil Général de Gironde, gestionnaire du site, à engager une réflexion sur le devenir du domaine de Graveyron.

Pour ce qui est de la vulnérabilité, une expertise a récemment montré que pour des marées de vives eaux exceptionnelles, l'ensemble du domaine de Graveyron était submersible même sans rupture de ses digues. La diffusion récente d'un atlas sur la submersion future des propriétés du Conservatoire du Littoral va d'ailleurs bien dans ce sens, montrant très explicitement qu'il y aura une submersion quasi-complète de Graveyron pouvant « affecter des installations humaines ».

1.2 LES ACTEURS DU PROJET : LA COORDINATION ENTRE LES DIFFÉRENTES PARTIES IMPLIQUÉES

On trouve deux principaux acteurs dans ce projet qui sont le Conservatoire du Littoral propriétaire du site et le Conseil Général de Gironde, gestionnaire du site. Ce sont eux qui ont engagé une réflexion sur le devenir de cette Pointe et de l'ensemble du domaine de Graveyron sur les thématiques suivantes :

- Faut-il combler la brèche ou la maintenir, ou bien aller jusqu'à dépoldériser la totalité du domaine ?
- Quels seraient les enjeux d'une telle entreprise ?

La convention, liant la Région et le Conservatoire a été renouvelée pour 2007-2013, et établit des perspectives à long terme de gestion des sites. La Délégation aquitaine du Conservatoire du Littoral, installée à Bordeaux depuis 2005, a formalisé un partenariat privilégié avec la Région Aquitaine. Ainsi, le Conservatoire du Littoral et le Conseil Régional travaillent ensemble pour établir un programme d'actions à l'échelle du littoral aquitain.

Concernant l'échelon intercommunal, il n'existe pas réellement de structure dominante mais plutôt une juxtaposition d'échelons parmi lesquelles :

- la COBAN (Communauté de communes du Bassin d'Arcachon Nord, soit huit communes dont Audenge) ;
- la COBAS (Communauté de communes du Bassin d'Arcachon Sud, soit quatre communes) ;
- la Communauté de communes du Val de l'Eyre, soit cinq communes.

Malgré tout ces intercommunalités sont réunies au sein du Pays du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre (contrat de pays signé le 17 juin 2005). On voit donc bien qu'il y a un besoin de coordination des actions dans ce territoire et qu'il n'existe pas de structure dominante pouvant servir de plateforme de réflexion, de communication et de mise en place d'actions d'envergure liées au recul stratégique.

Pour faire un parallèle avec les paragraphes 2 et 3 qui concernent la Picardie, il manque à ce territoire une structure supra-territoriale, avec des compétences sur le littoral et la capacité de fédérer des actions.

C'est certainement dans cet objectif qu'a été initié lors du CIACT (Comité Interministériel à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires) du 6 mars 2006 le GIP (Groupement d'Intérêt Public) "littoral aquitain".

"Ce GIP, présidé par Alain Rousset, président de la région Aquitaine, regroupe des représentants de l'Etat, des trois départements littoraux d'aquitaine, de la région, et dix intercommunalités dont la COBAN et la COBAS. Un budget annuel de 500 000 euros lui est affecté, en plus des 3,1 millions d'euros débloqués par le CIIACT pour le fonctionnement des deux premières années." (Bawedin, 2009).

Le site web (http://aquitaine.fr/politiques-regionales/developpement-durable/gestion-du-littoral.html#outil_sommaire_3) de la Région Aquitaine présente le GIP littoral aquitain de la manière suivante:

Le GIP Littoral doit mettre en place un « plan de développement durable du littoral aquitain » afin de faciliter la gestion intégrée du littoral dans tout ses aspects. Les champs d'actions du GIP Littoral sont alors de :

- proposer des orientations pour un développement durable du littoral aquitain, en vue d'une gestion intégrée du littoral, tout en favorisant un cadre partenarial ;
- assister les maîtres d'ouvrages, en favorisant la mobilisation des savoir-faire et en soutenant l'innovation ;
- animer, fédérer et évaluer les politiques publiques relatives au littoral aquitain.

1.3 LES CONTRAINTES JURIDIQUES ET FONCIERES

Le Conservatoire du littoral est propriétaire du polder de Graveyron. La vocation du Conservatoire du littoral est de protéger des espaces naturels par acquisition foncière. Sur ces sites, le caractère naturel est primordial. Il confie au gestionnaire de mener à bien le plan de gestion défini au préalable, cela peut impliquer la destruction des aménagements ou constructions déjà en place.

Par ailleurs une partie du polder est un site classé (cf. figure ci-dessus). Sur cet espace la permission de construire est donc limitée et les aménagements y sont autorisés dans la mesure où ils s'intègrent harmonieusement au site. Les projets y sont soumis au passage en commission des sites (avec notamment l'architecte des bâtiments de France pour le compte de la DREAL).

1.4 LA REPONSE SOCIALE : L'ACCEPTABILITE DE LA SOCIETE CIVILE EN LIEN AVEC LA COMMUNICATION ET LA CONCERTATION AUTOUR DU PROJET

Pour que la dépoldérisation soit acceptée socialement, une étude, réalisée à partir de vingt cas pris dans cinq pays d'Europe occidentale, a montré que certains facteurs avaient facilité cette entreprise. Il s'agit, dans 80 % des cas, de financements publics permettant l'opération. Dans 60 % des cas apparaissent des facteurs variés, d'ordre foncier, juridique et scientifique, comme le rachat des terres par l'organisme opérant la dépoldérisation, l'existence d'une législation environnementale favorable à la restauration des marais, la forte implication de la communauté scientifique sous forme de conseils, d'expérimentations ou l'engagement d'une réflexion sur l'élévation du niveau de la mer. Par ailleurs, dans un tiers des cas, le fait que la population locale ait été informée et ait participé au processus de décision et à la gestion du site dépoldérisé, a très nettement facilité la mise en œuvre de ces projets.

De la même façon, une enquête d'opinion, conduite par C. Marcadet et L. Goeldner-Gianella, auprès de 200 personnes a été réalisée au printemps 2004. Les personnes interrogées sur le devenir possible de Graveyron ont formulé des souhaits simples : mieux « découvrir » le site (32 %) et surtout conserver son caractère naturel ou en faire une réserve naturelle (49 %).

Ce double intérêt pour la nature pourrait donc laisser supposer que la population ne serait pas complètement hostile à une dépoldérisation du site, répondant à des objectifs écologiques et paysagers. Mais l'on peut aussi comprendre ces propositions comme un souhait de conserver le site dans son état actuel – c'est-à-dire celui d'un marais certes riche sur le plan naturel, mais demeurant endigué. En effet, la majorité de la population interrogée est opposée à la réouverture du polder : deux tiers des personnes proposent soit de « combler la brèche », soit de « combler la brèche, reconstruire et rehausser la digue intermédiaire ». Ainsi 80 à 90 % des personnes interrogées refuseraient un tel abandon à la mer pour des raisons financières et écologiques, mais plus encore paysagères et culturelles.

D'après les auteurs, cette opposition à la réouverture de la Pointe peut s'interpréter comme la peur de voir disparaître ou changer Graveyron. Mais ces réponses reflètent aussi une mauvaise connaissance du milieu.

Ce manque de connaissances sur le milieu et sur les effets d'une dépollérisation est confirmé par le fait qu'un tiers des personnes interrogées n'a, de toute façon, pas d'avis sur les conséquences de la brèche. De même les autres réponses recèlent une connotation largement négative notamment au sujet de l'intrusion de l'eau salée, qui est de nouveau vécue comme une mauvaise chose.

Cette situation semble suggérer un manque général de connaissances sur le fonctionnement écologique des marais maritimes. 40% des personnes interrogées ont d'ailleurs répondu ne pas connaître le mot polder.

Pour ce qui est de l'acceptabilité du projet, les plus de 60 ans sont de toute évidence les moins favorables au maintien de la brèche, contrairement aux plus jeunes. De la même façon l'ancienneté de la fréquentation est un critère d'acceptabilité : plus on fréquente Graveyron depuis longtemps, plus on est favorable au comblement de la brèche.

On peut souligner aussi les liens qui existent entre l'opposition à la dépollérisation et le lieu de résidence : plus le domicile est proche de Graveyron, plus on est favorable au comblement de la brèche et inversement, plus on en habite loin, moins on a d'avis à ce sujet.

Néanmoins il faut souligner le fait que la population n'est pas inquiète par rapport à la possibilité de submersion des habitations par la mer, puisque seuls 13 % pensent que « le maintien d'une ouverture ou l'enlèvement complet de la digue de la Pointe pourraient constituer un danger pour la population d'Audenge ».

Il est à noter que très peu de communication a été réalisée auprès de la population relativement à ce projet. La réticence de la population vis-à-vis de la dépollérisation serait d'ailleurs largement due au manque d'information sur cette politique. L'information semble dans ce projet donc être le maître-mot de l'acceptation d'une dépollérisation.

1.5 LE VOLET ECONOMIQUE : COUTS ET BENEFICES RESULTANTS DU PROJET

Sur le plan économique, il semblerait que la restauration de la totalité de la digue de la Pointe ne soit pas envisageable. Le montant de la reconstruction estimé à 500 000 euros inciterait le Conservatoire du Littoral à maintenir ouverte cette brèche accidentelle, tout comme les conditions eustatiques du milieu.

Par ailleurs cela permet aussi d'économiser le coût du nécessaire entretien de cette digue.

1.6 LE BILAN DU PROJET : REUSSITE OU ECHEC, EVOLUTION DU TERRITOIRE ET NOTAMMENT DES ESPACES LIBERES

Suite à la réalisation de l'enquête, deux solutions apparaissent : combler la brèche pour se conformer à l'opinion du public, ou bien la maintenir tout en développant l'information sur le fonctionnement du polder et les impacts du retour à la mer, afin de favoriser la compréhension et l'acceptation de la réouverture par le public. La réouverture accidentelle d'une petite partie du domaine semblerait mieux acceptée qu'une dépollérisation totale et organisée, qui serait mal perçue par la quasi-totalité de la population.

L'idée de fermeture a désormais été écartée par le Conseil Scientifique du Conservatoire du littoral car d'une part cette possibilité semblait difficile en termes économiques. D'autre part la reconstitution du schorre présente des intérêts écologiques, paysagers et scientifiques qu'il est difficile de remettre en question après huit ans de réouverture. En effet pour la partie interne de Graveyron, une dépollérisation ne serait pas envisageable. L'objectif étant de favoriser la biodiversité d'un marais doux et les activités traditionnelles (élevage), de développer les itinéraires de promenade, et de rehausser les digues pour se prémunir contre la hausse du niveau marin.

Mais si la solution de laisser la Pointe ouverte semble de plus en plus inévitable à ceux qui gèrent quotidiennement le polder, elle ne sera pas pour autant facilement acceptée. L'enquête menée dans le cadre de cette étude a montré que la majorité des personnes interrogées était hostile au maintien d'une brèche qui semble néfaste pour le milieu naturel et pourrait constituer un danger pour le reste du polder. Le choix de conserver l'ouverture sur la mer devra donc être expliqué, pour éviter de donner au public l'impression que le Conservatoire du Littoral et le Conseil Général de Gironde laissent le site à l'abandon.

L'enquête a d'ailleurs montré que la population souhaiterait qu'on installe dans le polder des panneaux sur l'histoire du site, sa faune et sa flore et les itinéraires existants. Une partie des personnes enquêtées

aimeraient participer à des visites guidées de découverte (histoire de la pisciculture, flore et faune) et recevoir des dépliants.

L'information du public sera fondamentale pour faire comprendre et ensuite accepter le retour partiel de la mer dans le polder de Graveyron.

Ce qu'il faut retenir :

- Les usagers du site tiennent au maintien de la digue puisque près de 90 % des personnes interrogées refuserait son abandon à la mer et ce pour des raisons financières, écologiques, mais plus encore paysagères et culturelles.
- Néanmoins une part importante des usagers a une connaissance faible du milieu, ainsi 40 % des personnes interrogées ne savent pas ce qu'est un polder.
- La population souhaiterait justement qu'on installe dans le polder des panneaux d'informations sur le site et pouvoir participer à des visites guidées.
- Enfin corrélé à la faible connaissance du milieu, seuls 13 % pensent que « le maintien d'une ouverture ou l'enlèvement complet de la digue de la Pointe pourraient constituer un danger pour la population d'Audenge ».

2. LES BAS-CHAMPS DE CAYEUX

Pour ce secteur particulier, notre bibliographie s'appuie sur :

- Bawedin Vincent (2009), La gestion intégrée des zones côtières (GIZC) confrontée aux dynamiques territoriales dans le bassin d'Arcachon et sur la côte picarde, thèse de doctorat sous la direction de Alain Miossec, Université de Nantes, 532 pages.

Contact: bawedin_v@yahoo.fr

- Ducrotoy Jean Paul et Kalaora Bernard (2009), Territoire en mouvement et gouvernance. Le cas de la baie de Somme in Agir ensemble pour le littoral. Mobilisations de scientifiques pour le renouvellement des politiques publiques. MEEDDM, la documentation française, ouvrage coordonné par Xavier Lafon et Sébastien Treyer, p.139 à 151.

Contacts : j-p.duc@wanadoo.fr et kala@noos.fr

- Hermel-Wiart Dany (2004), La mer dans les Bas-Champs. Le point de vue d'un paysagiste. Actes du colloque les Bas-Champs picards : enjeux entre terre et mer, 22 et 23 octobre 2004. Université de Picardie, Jules Verne, p.177 à 184.

Contact : danyhermel@yahoo.com

Nous avons rencontré Vincent Bawedin (chargé de mission littoral, conseil général de la Somme) à Amiens le 23 septembre 2010 et le 24 septembre 2010.

Nous avons aussi interviewé Thierry Bizet (Directeur adjoint à l'aménagement, thierrybizet@baiedesomme.org, Syndicat Mixte Baie de Somme, Grand Littoral Picard) à Abbeville le 24 septembre 2010.

2.1 LE CONTEXTE LOCAL : HISTORIQUE DU SITE EN TERMES D'OCCUPATION DE L'ESPACE ET DE VULNERABILITE

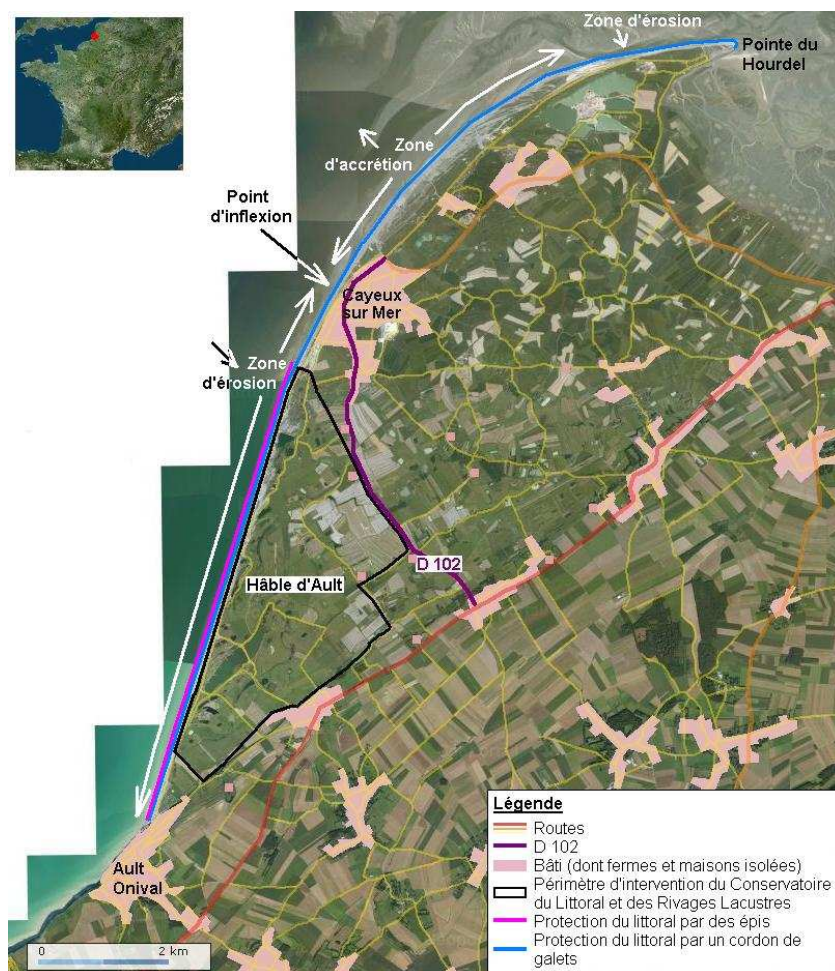
Situé au Sud de la baie de Somme, ce polder agricole habité par une dizaine de fermes isolées, appelé les Bas-Champs (altitude moyenne 4 m NGF), est délimité au Sud - Sud-Est par la commune d'Ault-Onival (petit bourg picard en partie perché sur une falaise crayeuse soumise à une érosion forte) et au Nord - Nord-Ouest par la commune de Cayeux-sur-Mer (et son hameau Le Hourdel), connue pour être l'une des dernières communes françaises où l'industrie du galet perdure fortement.

Au niveau de sa biodiversité, c'est un site remarquable pour la conservation des oiseaux (classement en ZICO, site RAMSAR, ZNIEFF et Natura 2000), citons par exemple le Gravelot à collier interrompu, le Butor étoilé, la Panure à moustache mais aussi certaines plantes comme la Litorelle des étangs, le Chou maritime ou le Pavot cornu.

C'est aussi un site du Conservatoire du littoral : le hâble d'Ault (103 ha de superficie), d'un point de vue de la toponymie (le hâble est l'équivalent picard du mot havre) nous rappelle que jusqu'en 1750, ce site était en communication avec la mer. Il a fallu une vingtaine d'années à l'homme (petit Barrement en 1750 puis grand Barrement finalisé en 1770) pour soustraire ces terres aux entrées maritimes.

Enfin ce secteur est un haut lieu de la chasse à la hutte² (cf. Photo 2).

² Au 1er janvier 2000, le département de la Somme comptait 2 234 huttes: c'est-à-dire de petites cabanes aménagées plus ou moins confortablement, faisant face à une mare artificielle où des leurres (les appelants) type canards en plastiques ou canards vivants attachés appellent le gibier d'eau qui passe.



Carte 3 : Localisation des sites de Cayeux sur Mer et d'Ault-Onival

Source : Géoportail, 2010

Fin février 1990, des conditions météorologiques exceptionnelles (4 jours avec des marées de vives eaux de coefficient 98 à 113, vent en rafale atteignant 151km/h générant des houles de 6,1 m de hauteur significatives orientées WSW dans un contexte de basses pressions atmosphériques) entraînent la rupture de la digue des Bas-Champs (sur une largeur de près de 800 m) et l'inondation de la ferme de l'Enviette (26 février) ainsi que de 3 500 ha de terre cultivable et un grand nombre de huttes de chasse: aucune pertes humaines n'est à déplorer.

Suite à cette submersion marine, des ouvrages sont renforcés, d'autres sont créés et un rechargement massif de galets est mis en place pour un coût total de 19 millions d'euros. Dans le détail, en partant de Ault-Onival, en direction de Cayeux-sur-Mer, les opérations suivantes sont menées:

- les épis 1 à 37 sont restaurés (remise en état de la carapace en béton)
- les épis 38 à 47 sont reconstruits (le corps des épis est constitué de palplanches en acier dans lequel on coule du béton)
- les épis 48 à 73 sont créés (25 épis construits entre 1990 et 1999)
- le cordon de galet est renforcé (largeur de 20 m en crête pour une altitude de 10 m NGF) nécessitant un apport de 490 000 m³ de galets.

Depuis 1990, un budget annuel de fonctionnement nécessaire aux rechargements d'entretien (120 000 tonnes/an de galets sur Cayeux et 35 000 tonnes/an de galets sur les Bas-Champs) et à la remise en état des épis est dépensé chaque année par le SMACOPI pour un montant de 560 000 euros TTC.

Le coût total pour la défense de ces 7 km de côte entre Ault-Onival et Cayeux sur Mer dépasse donc les 40 millions d'euros, ce qui a amené de nombreux auteurs: Roland Paskoff (1998), Regrain (1992) a qualifié cette portion de côte comme étant l'une des plus chères de France quant à sa protection. En proportion,

cela dépasse le coût de l'opération de recul stratégique sur le lido de Sète à Marseillan (54 millions d'euros pour 11 km de linéaire).

Une question se posait donc depuis longtemps : faut-il dépoldériser les Bas-Champs et rétablir le Hâble d'Ault dans son fonctionnement initial, celui de 1750?

Pour répondre à cette vaste problématique, une étude vient d'être lancée fin 2010, mais parallèlement à cela et parce que l'on vise un changement des mentalités dans le long terme (minimum 20 ans), 18 millions d'euros sont budgétés en 2011 pour la création de 24 épis, accompagnés d'opérations de rechargement au droit de Cayeux-sur-Mer.



Photo 1 : Epis et cordon de galet sur le littoral entre Ault-Onival et Cayeux sur Mer

Source : EID Méditerranée le 22 septembre 2010

2.2 LES ACTEURS DU PROJET : LA COORDINATION ENTRE LES DIFFERENTES PARTIES IMPLIQUEES

Le territoire bénéficie de la présence d'un acteur bien identifié, d'un « leadership » (Bawedin, 2009) : le SMACOPI (Syndicat Mixte d'Aménagement de la côte Picarde), créé en 1974 (devenu en 2007 le syndicat mixte Baie de Somme, Grand Littoral Picard : <http://www.baiedesomme.org>) dont le périmètre d'action concerne 18 communes (dont tout le secteur des Bas-Champs) et dont les compétences et mission principales sont :

- la gestion du trait de côte ;
- les opérations d'acquisition foncières ;
- la gestion des flux touristiques tels que l'aménagement des pistes cyclables et leur entretien ;
- la gestion de 10 équipements touristiques majeurs (Parc du Marquenterre, Golfe de Belle Dune...) ;
- la collecte de la taxe de séjour ;
- la gestion de l'ensemble des terrains acquis par le Conservatoire du Littoral sur le département de la Somme, mais également la gestion de certaines réserves naturelles (En 2010, le Syndicat Mixte gère plus de 4.500 hectares de milieux naturels remarquables).

Un partenariat fort existe donc avec le Conservatoire du littoral dont le périmètre d'intervention concerne l'ensemble du littoral Picard.

Par ailleurs, chaque fois qu'elle le souhaite une commune du périmètre d'action peut faire appel au syndicat mixte pour des études, de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage ou de la maîtrise d'ouvrage déléguée.

Le SMACOPI a lancé une étude, dont le CCTP est sorti en septembre 2010. Elle s'intitule "étude de faisabilité d'une éventuelle dépoldérisation partielle des Bas-Champs de Cayeux" : tous les mots étant bien pesés.

Le 28 avril 2010, dans le Journal d'Abbeville, Christian Manable, Président du conseil général de la Somme, annonçant le lancement prochain de cette étude de dépoldérisation partielle et maîtrisée du hâble d'Ault, déclarait "on ne peut plus faire l'économie de l'idée du retour de la mer à certains endroits. Mais il faut prendre en compte toute l'activité humaine qui règne dans ce périmètre, y compris la chasse..."

Il semble donc que la dépoldérisation ne soit plus un tabou et que ce projet ait une chance d'aboutir, cela concernerait environ 800 ha qui seraient in fine dépoldérisés : c'est en fait toute la partie des Bas-Champs situés à l'ouest de la Départementale 102 (cf. Carte 3).

Cette étude est le signe d'une meilleure compréhension des phénomènes : les épis et la digue de galets ont un coût de fonctionnement (560 000 euros/an) et d'investissement (19 millions d'euros en 1990, 18 millions en 2011) exorbitant ramenés aux enjeux économiques chiffrables. La stratégie à long terme est de provoquer puis d'accompagner le changement des mentalités quant à la nécessaire compréhension que toute construction humaine a une durée de vie limitée, surtout face à des aléas marins très fluctuants.

Même si les clivages chasseurs/écologistes ou ruraux/urbains persistent, des réunions publiques, où chacun peut s'exprimer, sont désormais possibles pour expliquer les projets de dépoldérisation et pour mettre en place la nécessaire mutation des mentalités.

Il n'en demeure pas moins que la Picardie est le fief du mouvement Chasse Pêche Nature et Tradition: c'est en effet dans le département de la Somme que le mouvement a été créé. Le conseiller général du canton est Nicolas Lottin, historiquement CPNT, actuellement indépendant.

Il faudra donc composer avec tous ces éléments.

2.3 LES CONTRAINTES JURIDIQUES ET FONCIERES

Comme précisé dans le paragraphe 2.1 relatif au contexte local, cet espace bénéficie d'un certain nombre de protections. Rappelons cependant, pour compléter ce qui a été écrit plus haut, que le Hâble d'Ault est non seulement une propriété du Conservatoire du littoral mais qu'il est aussi une réserve nationale de chasse (61ha) où l'activité cynégétique est interdite.

Cependant, l'ensemble des 3 000 ha restant est occupé essentiellement par des exploitations agricoles (environ une vingtaine), des huttes de chasses (pratiquement 300) et des campings.

« Signe des temps » le camping d'Onival, sur la commune de Woignarue, située au Sud des Bas-Champs en bordure de mer, risque par arrêté préfectoral, de ne pas pouvoir ouvrir la saison 2011, pour cause de risques de submersion marine.

D'autres témoignages montrent la prudence de l'Etat dans ce secteur et les nécessaires solutions à trouver : « Depuis l'arrêté de février 2007, en attente du PPRI, Cayeux ne peut plus construire. C'est une situation dramatique pour une commune qui veut se développer et s'ouvrir au tourisme », déplore Yves Masset, maire de Cayeux-sur-Mer. (Courrier Picard, 26 mars 2010)

PPR des Bas-Champs du sud de la baie de Somme	Prescrit le	08/02/2007
	Études en cours	

2.4 LA REPONSE SOCIALE : L'ACCEPTABILITE DE LA SOCIETE CIVILE EN LIEN AVEC LA COMMUNICATION ET LA CONCERTATION AUTOUR DU PROJET

Il est difficile de laisser du jour au lendemain la mer entrer sur des terrains agricoles, en resalinisant les milieux et ainsi le paysage s'en trouveraient fortement modifiés.

Par ailleurs, la part des chasseurs qui se consacrent au gibier d'eau est de près de 45 % dans la Somme (12 000 sur 27 200)³.

« Il faut d'abord préparer les riverains à recevoir un nouvel environnement et les orienter vers un nouvel usage de leur territoire. Comme nous le savons, la résistance face à la dépoldérisation est une question d'attachement à la valeur symbolique de ce patrimoine gagné sur la mer depuis des siècles. » (Dany Hermel-Wiart, 2004).

2.5 LE VOLET ECONOMIQUE : COUTS ET BENEFICES RESULTANTS DU PROJET

Le budget de l'étude de faisabilité d'une éventuelle dépoldérisation partielle des Bas-Champs de Cayeux est de 950 000 € T.T.C.. Cette étude vient d'être lancée en septembre 2010.

Dans ce projet de dépoldérisation, il est vrai qu'une partie des terrains agricoles seraient amenés à disparaître mais de nouveaux usages basés sur un patrimoine naturel redécouvert et repensé devraient permettre de dynamiser et de diversifier l'activité économique dans les Bas-Champs notamment avec la pêche à pied, la mytiliculture ou l'ostréiculture, la culture de la salicorne, la pisciculture, l'élevage des moutons de pré-salé...

Le tourisme pourrait se développer grâce à des balades nature, des séjours thématiques (voir l'exemple de l'association promenade en Baie de Somme : <http://www.promenade-en-baie.com/>)

La chasse à la hutte (la majorité des huttes de chasse sont privées et peuvent se revendre jusqu'à 100 000 €) telle qu'elle se pratique actuellement devrait être repensée. D'autres pratiques de chasse, tout aussi traditionnelles mais plus populaires pourraient se ré-approprier cet espace comme la chasse au hutteau⁴ ou la chasse à la botte.



Photo 2 : Exemple d'une hutte de chasse, avec sa mare et ses leurres, comme il en existe presque 300 sur tout le secteur des Bas-Champs

Source : EID Méditerranée le 22 septembre 2010

³ Chiffres de la Fédération Départementale des Chasseurs (FDC) de la Somme concernant la saison 2006/2007, parus dans le Courrier Picard (édition du 11 avril 2007) in Bawedin (2009)

⁴ Encore appelée chasse au cercueil : il s'agit d'une cabane portative rudimentaire dite "cercueil" sous laquelle le chasseur se cache en attendant sa proie, tapis sur l'estran entre deux marées.

2.6 LE BILAN DU PROJET : REUSSITE OU ECHEC, EVOLUTION DU TERRITOIRE ET NOTAMMENT DES ESPACES LIBERES

Ce projet qui est en cours devrait assez logiquement aboutir. En effet pour le Président du conseil général de la Somme : "on ne peut plus faire l'économie de l'idée du retour de la mer à certains endroits". Cette dépoldérisation couvrant un espace d'une superficie de 800 ha permettrait la création de nouveaux usages. Une partie des terrains agricoles seraient amenés à disparaître mais de nouveaux usages basés sur un patrimoine naturel redécouvert et repensé devraient permettre de dynamiser et de diversifier l'activité économique.

Ce qu'il faut retenir :

- L'étude en cours portant sur la dépoldérisation témoigne de l'évolution des mentalités.
- La valeur économique des enjeux chiffrables (patrimoine bâti et foncier des exploitations agricoles) représente à peine 10% de toutes les dépenses engagées depuis 1990 pour maintenir ce polder agricole et cynégétique.
- La valeur économique des 300 huttes de chasse répertoriée sur le site est très difficilement estimable : le lobby de la chasse est l'un des facteurs clef dans le maintien de ce polder et l'entretien de la digue.
- Les Bas-Champs sont l'exemple type où une dépoliarisation à l'anglaise (cf. paragraphe 6) pourrait être envisagée.

3. AULT ET LE PROJET D'AMENAGEMENT DU MOULINET

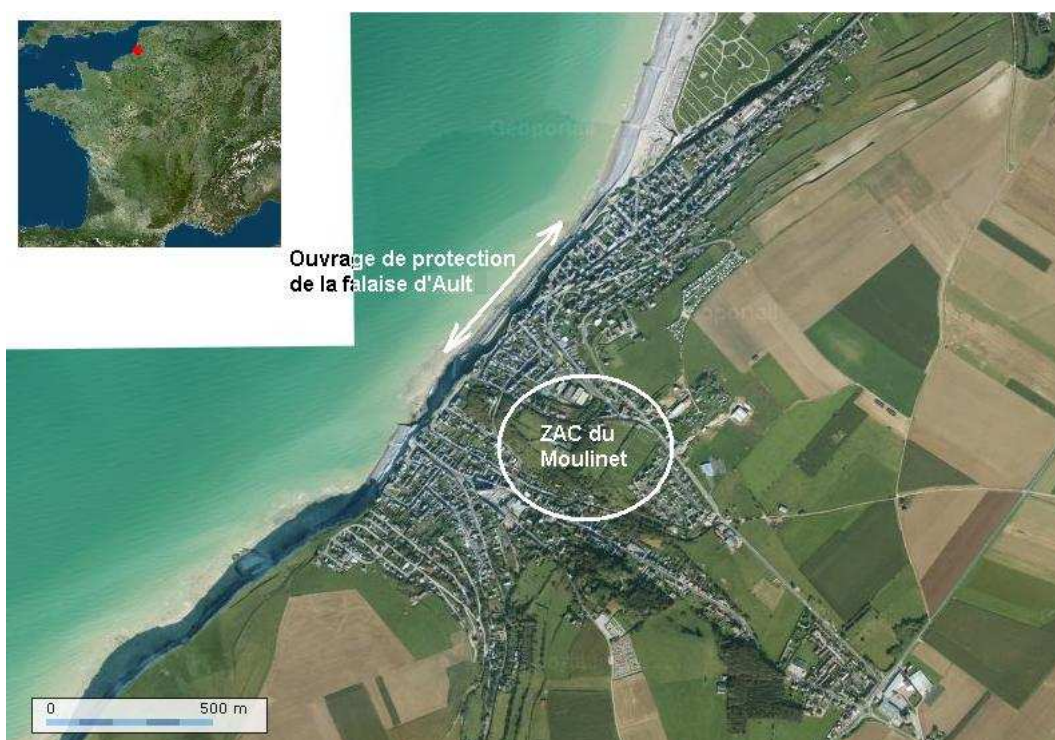
Une réunion publique a été organisée le 23 septembre 2010 à 17h30 à la salle polyvalente de Ault-Onival (bâtiment de l'ancien casino d'Ault) par le syndicat mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard : nous avons pu y assister.

Un grand nombre d'auteurs (Bawedin, 2009; Regrain, 1992; Costa, 2008; Dolique, 1998; Paskoff, 1998) sont bien documentés sur la problématique aultoise.

Par ailleurs nous avons pu rencontrer Gaëlle Schaumer (gaelleschaumer@baiedesomme.org), directrice de l'aménagement au Syndicat Mixte Baie de Somme, Grand Littoral Picard (ex SMACOPI).

3.1 LE CONTEXTE LOCAL : HISTORIQUE DU SITE EN TERMES D'OCCUPATION DE L'ESPACE ET DE VULNERABILITE

Ault est une commune littorale située à 8 km au sud-ouest de Cayeux-sur-Mer, dans le département de la Somme, elle comptait 2 065 habitants en 1990 pour 1 869 habitants en 2007 (source INSEE), à la saison estivale, la population passe à 8 000 habitants environ.



Carte 4 : Localisation du site d'Ault

Source : Géoportail, 2010

Le recul de la falaise d'Ault a toujours été vécu et subi par la population locale. Certains écrits anciens (cf Victor Hugo, discours⁵ à la chambre des pairs, 27 juin 1856) parlent d'une église engloutie par les

⁵ "Depuis l'embouchure de la Somme jusqu'à l'embouchure de la Seine, si l'on voulait compter toutes les dégradations quotidiennes qui ont lieu, on serait effrayé. Etretat s'écroule sans cesse; le **Bourgdault** avait deux villages il y a un siècle, le village au bord de la mer, et le village du haut de la côte. Le premier a disparu, il n'existe aujourd'hui que le village du haut de la côte. Il y avait une église, l'église d'en bas qu'on voyait encore il y a trente ans, seule et debout au milieu des flots comme un navire échoué; un jour l'ouragan a soufflé, un coup de mer est venu, l'église a sombré."

eaux. De source plus récentes, et d'après les travaux de Regrain (1992) et Costa (2008), nous savons qu'une érosion moyenne de 40 centimètres par an de la falaise a entraîné un recul supérieur à 30 mètres entre 1902 et 1981.

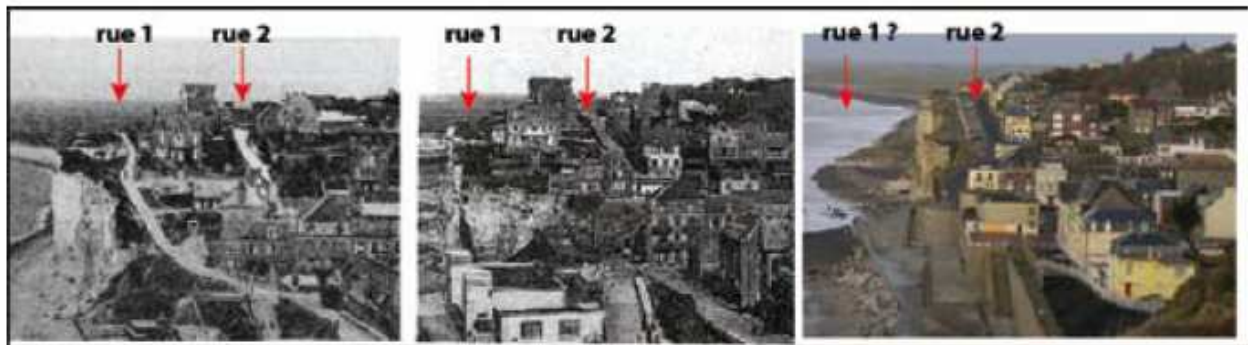


Photo 3 : Recul de la falaise sur Ault-Onival entre 1902 et 1934 (in Regrain, 1992) et 2008

Source : in Costa, 2010

L'effondrement de quatre maisons, suite aux tempêtes de 1979 et 1981, a finalement fait basculer le contexte local vers une protection coûte que coûte du littoral avec l'édification d'un ouvrage de protection en dur au pied de la falaise, qu'il faut remettre en état à chaque grosse tempête.

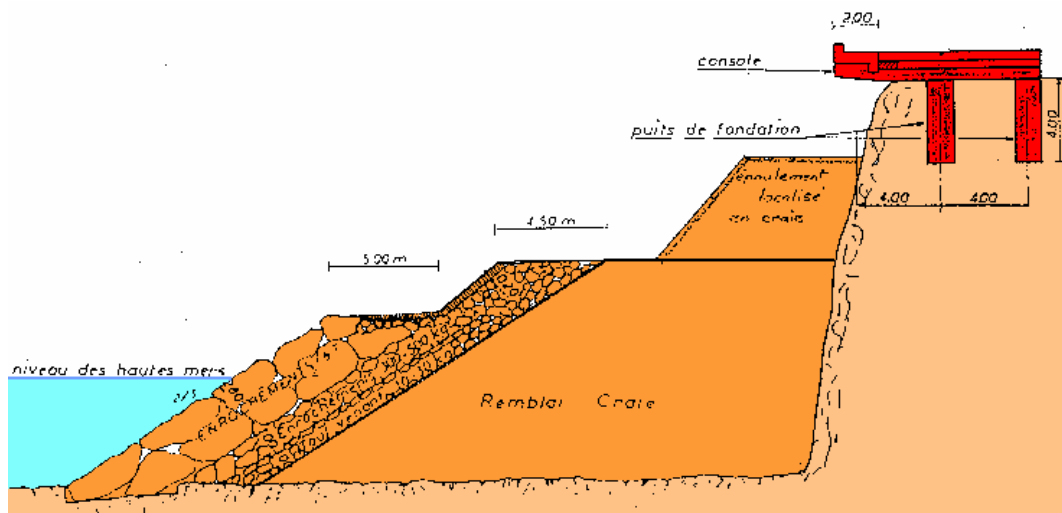


Figure 1 : Ouvrage en enrochements en pied de falaise sur l'estran et ouvrage (en rouge) en béton sur le sommet de la falaise où reposent les habitations (cf.)

Source : DDE de la Somme

En effet, pour lutter contre le recul de la falaise, la mairie d'Ault a fait construire un ouvrage en enrochements en pied de falaise pour contrer les assauts de la mer. Un autre ouvrage de couronnement en béton, armé et étanche, sur la crête de la falaise a aussi vu le jour. Il a pour fonction d'empêcher le ruissellement et surtout les infiltrations d'eau dans la roche diaclasée. La falaise est ainsi protégée de l'action de dissolution des eaux de circulation et de l'éclatement mécanique lié à l'alternance gel / dégel. Cette « casquette » en béton est donc associée à des enrochements de fond de plage sur une longueur de 500 mètres pour une hauteur de 17 mètres au dessus du niveau de pleine mer (Bawedin, 2000). Le coût de ces travaux, terminés en 1986, s'élève à 36,5 millions de francs (5,5 millions d'euros) (Regrain et al., 1992 ; Paskoff, 1998 a).

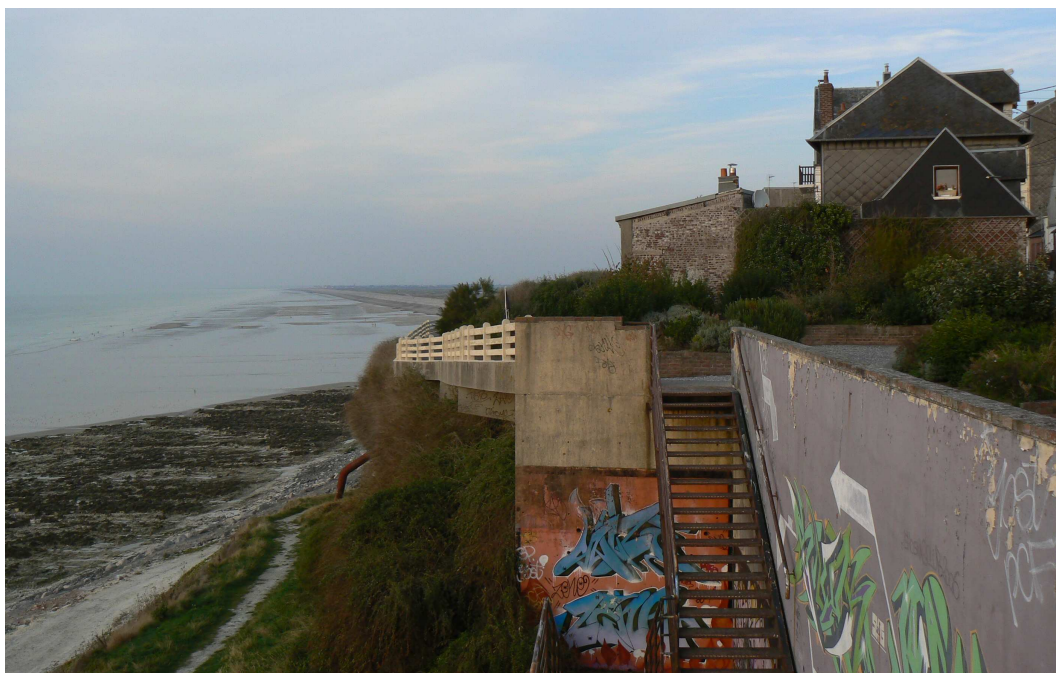


Photo 4 : Ouvrage de couronnement de la falaise vu côté Nord-Ouest

Source : EID Méditerranée le 22 septembre 2010

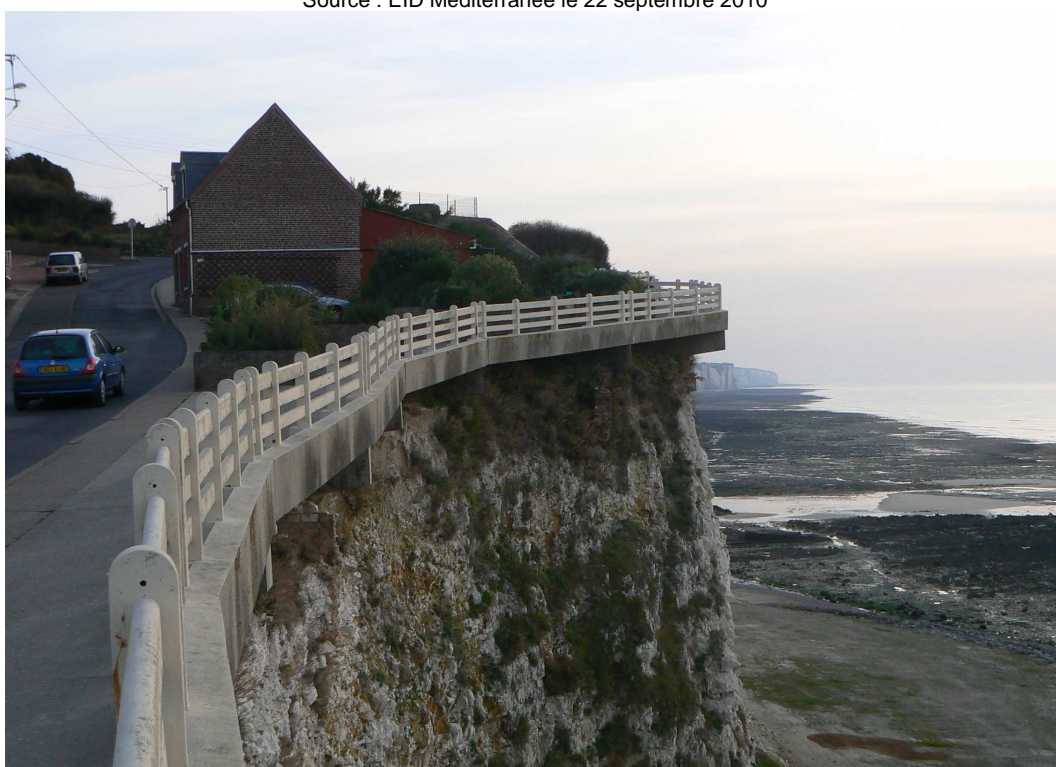


Photo 5 : Ouvrage de couronnement de la falaise vu côté Sud-Est

Source : EID Méditerranée le 22 septembre 2010

Actuellement, les travaux qui sont réalisés dans ce secteur sont des travaux de protection des lieux habités dans une logique d'acceptation du recul maîtrisé du trait de côte.

Cela signifie qu'en attendant d'organiser le recul planifié (vers la ZAC du Moulinet) des populations et des bâtiments, on continue à protéger.

Les derniers travaux de renforcement (août 2010) concernent des réparations urgentes des ouvrages de protection du littoral (suite à la tempête de Mars 2010).

Les sites les plus touchés ont été l'ancien casino d'Ault et la plage d'Onival. Il était urgent de consolider la façade littorale en vue de l'ouverture de la plage aux vacanciers et des grandes marées de l'automne.

Après plusieurs réunions de préparation, des travaux d'enrochements ont débuté en juillet. 6 500 tonnes d'enrochements ont été livrées par bateau pour reconstruire les 125 mètres de littoral au pied des falaises de Ault. À Onival, 800 tonnes de roches ont servi à renforcer les enrochements existants.



Photo 6 : Travaux d'urgence suite à la tempête du 31 mars 2010 : avant et après

Source : Syndicat Mixte Baie de Somme

Les travaux se sont terminés le 6 août. Vendredi, le maire adjoint d'Ault (Jean Paris) et le président du syndicat mixte Baie de Somme (Jean Claude Buisine) se sont rendus sur place pour constater la fin du chantier.

En tout, un mois de travaux a été nécessaire pour un budget de 657 000 €. Le financement a été réparti entre la commune d'Ault, le conseil général de la Somme, le conseil régional et l'Union Européenne (Courrier picard du 21 août 2010).

3.2 LES ACTEURS DU PROJET : LA COORDINATION ENTRE LES DIFFÉRENTES PARTIES IMPLIQUÉES

Le SMACOPI (Syndicat Mixte d'Aménagement de la côte Picarde) devenu fin 2007, le syndicat mixte Baie de Somme-Grand Littoral Picard est la principale cheville ouvrière du projet « Grand site Baie de Somme ». Actuellement le label grand site a été obtenu par sept territoires en France, le dernier en date est celui de Saint-Guilhem le désert. A ce titre, et dans la perspective d'atteindre ce label le syndicat mixte fédère un certain nombre d'actions, dont la création d'un nouveau quartier à Ault-Onival. Il s'agit de la zone dite du Moulinet, acquise par le SMACOPI en 2004 : sa partie orientée vers la mer est située 160 mètres plus en arrière du pied de falaise, ce qui laisse quelques siècles de tranquillité si l'érosion demeure dans les mêmes proportions (40 cm/an en moyenne).

Derrière cette action de requalification urbaine, se cache un véritable enjeu de recul stratégique, d'ailleurs la brochure disponible sur le site internet du syndicat mixte annonce assez clairement l'ambition du projet au travers d'un premier objectif : " développer l'urbanisation en retrait des zones à risques d'érosion, tout en affirmant une mixité sociale et fonctionnelle". Il est précisé plus loin que "la programmation du site vise le renouvellement urbain hors zone à risques".

La superficie du Moulinet, d'environ 7 ha, correspondant à l'ancien parc du château, semble propice à ces desseins.



Photo 7 : Vue du secteur du Moulinet et liens avec le phare, l'église et le front de mer

Source : SMACOPI in http://www.baiedesomme.org/actu/index.php?id_actu018896411=598874217

3.3 LES CONTRAINTES JURIDIQUES ET FONCIERES

Deux clefs d'entrée ont permis l'amorce de cette opération :

- Le 12 décembre 2001, Le PPRN est approuvé,
- En 2003 Ault-Onival est intégré dans le périmètre de l'opération grand site menée par le syndicat mixte Baie de Somme.

Par la suite (2004), une réserve foncière de 65 000 m² a été identifiée sur la commune d'Ault-Onival. L'utilisation de la procédure ZAC est choisie, régie par les articles L311-1 et suivants et R311-1 et suivants du code de l'urbanisme, elle permet notamment d'établir et de mener à bien un projet d'urbanisme en concertation avec la population.

Bien que cela reste une procédure lourde, ce choix de ZAC a été préféré parce qu'il permet en effet d'associer la population lors de réunion de concertation à différentes étapes du projet mais aussi parce qu'il offre la possibilité de solliciter des investisseurs privées en vue de la construction des différentes infrastructures de la ZAC.

En 2007, le PLU est mis en révision par rapport à ce projet de ZAC.

3.4 LA REPONSE SOCIALE : L'ACCEPTABILITE DE LA SOCIETE CIVILE EN LIEN AVEC LA COMMUNICATION ET LA CONCERTATION AUTOUR DU PROJET

La réunion de concertation du 23 septembre dernier a été organisée dans l'ancien casino d'Ault, en présence de M. Buisine, Conseiller Général du canton de Nouvion-en-Ponthieu, maire de Hautvillers-Ouville et

président du Syndicat Mixte, et de Madame Sueur, maire d'Ault. Ce sont les élus, accompagnés pour la partie technique par le bureau d'études (un architecte et une spécialiste en droit urbain) qui ont expliqué et défendu le projet.

Mme Sueur a rappelé "que le coût du confortement du trait de côte affectait trop le budget communal" puis M. Buisine a expliqué que "c'était un processus par étape qui commençait par l'acquisition du Moulinet en 2004 face à l'augmentation de la pression foncière et face à l'érosion du trait de côte".

Cela allait donc permettre de développer dans "l'arrière pays un nouvel urbanisme face à l'érosion du trait de côte et à la montée des eaux". Mais que par ailleurs le syndicat mixte Baie de Somme continuerait à investir dans le cadre de la défense contre la mer puisque 18 millions d'euros de travaux étaient prévus sur Cayeux-sur Mer (voir paragraphe 2.1).

La salle était comble (plus de 100 personnes) pour assister à cette présentation. Le premier à réagir a été le président de l'association des commerçants et artisans libéraux d'Ault s'inquiétant de la concurrence qui pourrait y avoir entre les commerces d'en haut (Moulinet) et ceux d'en bas et réclamant notamment la création d'une esplanade pour venir se promener en bordure du trait de côte. Donc à priori, rien dans ses propos qui laisse présager qu'il ait compris l'opération de recul stratégique que sous entend la ZAC du Moulinet.

Par ailleurs d'autres citoyens avaient peur d'une perte de tranquillité, d'une augmentation de la fiscalité, de problèmes de saturation pour la station d'épuration.

Enfin dans la conclusion de cette réunion le Président Buisine insista sur le fait qu'il a des investisseurs privés prêts à mettre de l'argent dans le projet pour relancer l'économie locale.

Une visite de terrain (actuellement la ZAC du Moulinet n'est pas accessible au public) est proposée à l'assemblée dans un futur proche.

Selon l'avis de bien des participants, « *cette réalisation est la seule bouée de sauvetage pour le bourg* ». (Courrier Picard, 27 septembre 2010)

3.5 LE VOLET ECONOMIQUE : COÛTS ET BENEFICES RESULTANTS DU PROJET

Le terrain du Moulinet, a été acheté en 2004 à La Poste, par le SMACOPI pour la somme de 700 000 euros (Thierry Bizet, communication personnelle).

Les travaux de rénovation de la porte monumentale Bréhamet pour permettre l'accès au site se sont déroulés de 2008 à 2010 pour un coût d'un peu plus de 300 000 € (voir le compte rendu de la réunion du comité syndical du 26 octobre 2007 qui annonce les attributions des appels d'offre liés à ce projet : http://www.baiedesomme.org/comites/contenu/071026_comite.pdf)



La porte monumentale, rue Charles Bréhamet



La porte monumentale, côté Moulinet

Photo 8 : Portes de la ZAC du Moulinet

Source : Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard

Actuellement, la commune d'Ault perd des habitants chaque année, par ailleurs le taux de chômage local y est de 21,6 %. La ZAC du Moulinet est présentée comme la possibilité de faire venir des investisseurs privés qui apporteront un nouveau dynamisme à la commune. En effet la ZAC du Moulinet offrira environ 150 à 190 nouveaux logements, un pôle hôtelier avec restauration, un équipement festif et culturel en remplacement de l'ancien casino menacé d'érosion, des services de proximités et de nouveaux espaces publics. Toute cette nouvelle urbanisation s'intégrera autour du patrimoine et des éléments existants. La première opération emblématique serait en effet le démantèlement du vieux casino abandonné, face à la mer, pour le relocaliser dans la ZAC du Moulinet.

3.6 LE BILAN DU PROJET : REUSSITE OU ECHEC, EVOLUTION DU TERRITOIRE ET NOTAMMENT DES ESPACES LIBERES

Face à un problème connu depuis plusieurs siècles, la commune d'Ault a su modifier sa stratégie vis-à-vis du risque. Après une stratégie de protection coûte que coûte du littoral, les travaux qui ont été réalisés dans ce secteur n'ont été que des travaux de protection des lieux habités dans une logique d'acceptation du recul maîtrisé du trait de côte.

Corrélié à cela, la commune s'oriente maintenant même dans une optique de recul des enjeux. Ce recul s'inscrit dans une optique de développement du territoire plus large. En plus de ce problème d'érosion, la commune d'Ault perd des habitants chaque année, par ailleurs le taux de chômage local y est de 21,6 %. Il y a donc eu création en 2007 d'un Syndicat Mixte, actuellement le SMACOPI, principale cheville ouvrière du projet « Grand site Baie de Somme ». A ce titre, et dans la perspective d'atteindre ce label le syndicat mixte fédère un certain nombre d'actions, dont la création d'un nouveau quartier à Ault-Onival. L'objectif de la création de ce nouveau quartier est ainsi de "développer l'urbanisation en retrait des zones à risques d'érosion, tout en affirmant une mixité sociale et fonctionnelle". La ZAC du Moulinet est présentée comme la possibilité de faire venir des investisseurs privés qui apporteront un nouveau dynamisme à la commune.

Dans ce projet qui semble en bonne voie, l'importance faite à la concertation et à la communication avec la population est un élément majeur.

Ce qu'il faut retenir :

- La nouvelle ZAC des Moulinets où se ferait le recul stratégique est décrit comme répondant «au besoin de renouvellement urbain de la zone côtière soumise à l'érosion ainsi qu'à la volonté d'attirer des actifs travaillant à proximité ».
- Le terme de recul stratégique n'est jamais employé dans les réunions publiques liées au projet.
- Le public est systématiquement consulté.
- Le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard est l'outil idéal et nécessaire pour la réalisation de cette action de recul stratégique : il joue le rôle de l'opérateur foncier.

4. CRIEL-SUR-MER (SEINE-MARITIME)

Cette étude de cas s'appuie sur différentes publications réalisées par l'Association Nationale des Elus du Littoral (De la défense contre la mer à la gestion durable du système côtier, Journées d'Etudes d'Avril 2006 : www.anel.asso.fr/archives/actesjetorreilles2006.pdf), ainsi que de l'étude complémentaire sur Criel-plage et Mesnil-Val réalisée par le BRGM (rapport brgm 2004 : <http://www.brgm.fr/Rapport?code=RP-53076-FR.pdf> et rapport BRGM 1999 : <http://www.brgm.fr/Rapport?code=RR-40708-FR>) sur l'évaluation de l'état des falaises.

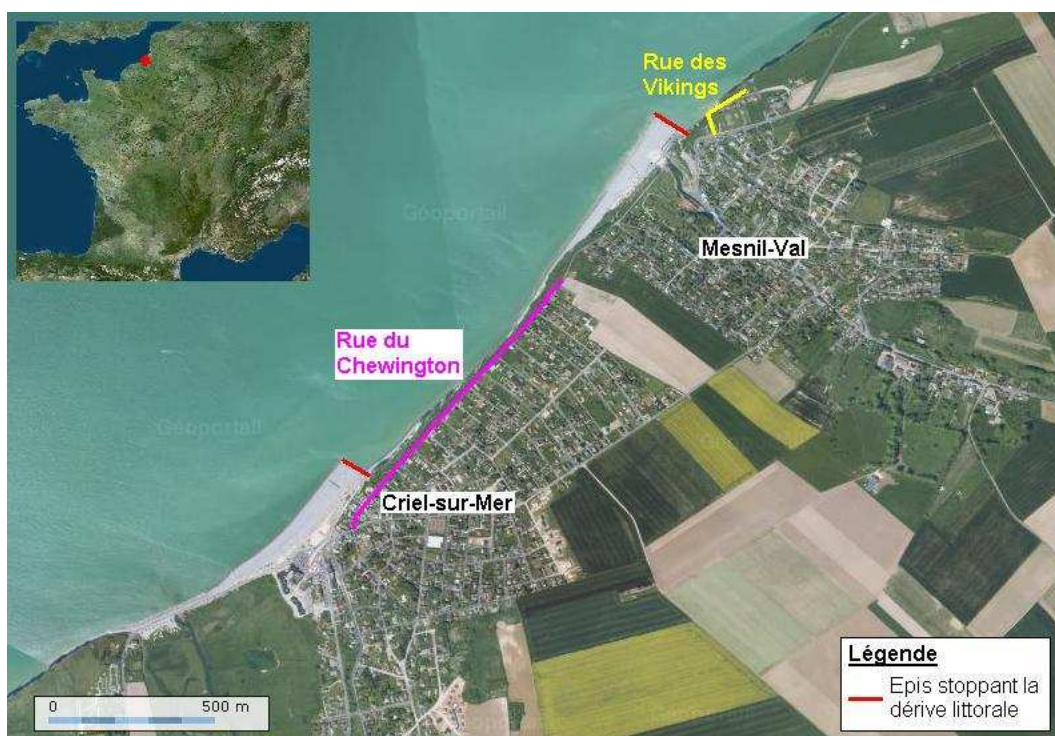
Citons aussi le cas d'étude du projet européen EuroSION (<http://www.euroSION.org/> et <http://www.euroSION.org/shoreline/12haute-normandie.html>).

Notons également l'atelier EUCC France, organisé par Stéphane Costa les 12 et 13 septembre 2002, qui nous avait permis de nous rendre sur le terrain.

Cette vision du terrain a été complétée par une visite sur site le 23 et le 24 septembre 2010.

4.1 LE CONTEXTE LOCAL : HISTORIQUE DU SITE EN TERMES D'OCCUPATION DE L'ESPACE ET DE VULNERABILITE

Criel-sur-Mer est une commune située entre Dieppe et Le Tréport, qui compte environ 3 000 habitants. En plein sur la côte d'Albâtre, les falaises de Criel-sur-Mer sont composées de craie du Crétacé Supérieur, essentiellement riches en silex, et donc bordées de plage à galets avec quelques placages sableux discontinus. En tout, deux plages se distinguent : Criel-Plage et Mesnil-Val sur un linéaire littoral de 8 kilomètres où les falaises crayeuses dépassent 100 mètres d'aplomb.



Carte 5 : Localisation du site de Criel-sur-Mer

Source : Géoportail, 2010

Plusieurs facteurs expliquent l'instabilité des falaises : la structure crayeuse est naturellement peu résistante (discontinuités, plans de fractures...), mais aussi des facteurs morphologiques (orientation par rapport à la houle et aux vents, diminution des quantités de galets qui protègent naturellement le pied de falaise).

D'autres éléments sont aussi perturbateurs : la pluie (infiltration) le gel (gélifraction), le vent et le niveau moyen des mers. Enfin la main de l'Homme: les grandes avancées en mer (type Antifer ou plus près la centrale nucléaire de Penly) ou les épis (pour protéger l'urbanisation), bloquent les transits de galets. Par ailleurs, à Criel, entre 1950 et 1972, 5 000 tonnes de galets étaient prélevés par an, du fait de ses qualités pétrographique (98% de silice et une grande dureté). Ils étaient utilisés dans l'industrie pharmaceutique (pour rentrer dans la composition du dentifrice par exemple) mais également pour la porcelaine ou les céramiques.

Ces différents éléments induisent une érosion au niveau des falaises. Entre 1830 et 1966, sur le secteur entre Dieppe et Le Tréport, l'érosion est de 11 centimètres par an en moyenne, et de 19 centimètres entre 1966 et 1995 (Costa, 2000). Des travaux de protection furent alors mis en place pour tenter de stopper l'érosion. Deux épis furent construits à Criel-Plage et Mesnil-val (cf. Photo 9). Six épis étaient prévus, mais par manque de moyens il n'en fut construit que deux.



Photo 9 : L'épi de Mesnil-Val interceptant les galets transportés par la dérive littorale dominante

Source : EID Méditerranée, 24 septembre 2010

Ces ouvrages lourds vont modifier les flux sédimentaires. Les zones en amont-dérive de ces structures vont connaître un engraissement, contrairement aux zones en aval-dérive. L'un de ces épis sera de plus allongé et rehaussé entre 1991 et 1992.

Les parties de linéaire côtier situées en aval de ces structures ne bénéficient donc pas du phénomène d'accrétion, ce qui ne protège pas les falaises, la très longue jetée bloque les galets. Ceci entraîne un amaigrissement, voire une disparition totale, du cordon de galets naturel protecteur du pied de falaise. En aval (au nord-est), les galets sont absents d'un pied de falaise particulièrement affecté par les sous-cavages. De plus les surplombs tendent à disparaître par effondrement ou éboulement du matériau rocheux.

Ainsi à Criel-sur-mer, sur la rue de Chewington, située le long de la falaise un recul de 8 à 16 mètres est constaté en 13 ans (sur la période 1985 – 1998). Par la suite ce recul ne s'est jamais démenti, à titre d'illustrations rien que sur une période de un an, entre 2003 et 2004, 3 éboulements ont eu lieu sur des volumes allant jusqu'à 200 m³.

Côté Mesnil Val, ce sont les deux maisons situées entre la rue des vikings et la falaise qui sont concernées: entre 2003 et 2004 deux éboulements de falaise ont lieu, dont l'un concernant un volume total de 1 000 m³ de matériaux au droit de la parcelle AB 28 (compte rendu de visite suite à éboulements, rapport du BRGM, avril 2004).

4.2 LES ACTEURS DU PROJET : LA COORDINATION ENTRE LES DIFFERENTES PARTIES IMPLIQUEES

Beaucoup d'acteurs ont été impliqués dans ce projet. On y trouve en premier lieu les habitants, de manière individuelle ou regroupés en association. Ces habitants ont demandé par la suite l'aide de la commune ainsi que celle du Conseil général, de la préfecture et de la DDE.

Des études scientifiques (dès 2002, installation de capteurs dans la falaise dans le cadre du projet "PROTECT") faites par les services du BRGM a ensuite permis de faire valider par les ministères compétents la démarche d'expropriation prévue par la loi Barnier.

4.3 LES CONTRAINTES JURIDIQUES ET FONCIERES

A Criel-sur-Mer, une procédure a été mise en place :

- expertises BRGM ;
- arrêté de mis en péril (19 février 1998) ;
- élaboration d'un dossier d'expropriation ;
- accord ministériel (27 mai 2000) ;
- enquête publique (13-20 juin 2000) ;
- DUP (28 février 2001), pour l'expropriation par l'Etat de biens exposés au risque naturel majeur de mouvement de terrain. JO du 25 mars 2001 page 4712 ;
- PPR prescrit le 23 mai 2001 (inondation et mouvement de terrain). Les études sont lancées en septembre 2003 ;
- Les indemnisations ont été définies par accord à l'amiable entre les services fiscaux et les propriétaires. Elles se sont achevées fin 2003 ;
- Les habitations ont été détruites entre 2004 et 2006. Les terrains ont été restaurés : un caractère naturel leur a été rendu (plantation de graminées...) selon la loi littorale et présence d'une ZNIEFF.



Photo 10 : Photos attestant de l'érosion à Criel-sur-Mer et Mesnil-Val

Source : Géoportail, 2010



Photo 11 : Photos attestant de l'érosion

Source : Crédit photo et traitement infographique : Stéphane Costa



Photo 12 : Photo attestant de l'érosion

Source : EID Méditerranée, 24 septembre 2010, Criel-sur-Mer

Au total, à Criel-sur-Mer et à Mesnil-Val, ce sont quatorze maisons qui ont été détruites pour un coût total de 200 000 euros.

Lors des travaux, un certain nombre de précautions ont été prises compte tenu de la particularité du site :

- Interdiction d'utiliser des engins vibrants ;
- Utilisation d'une pelle mécanique à long bras pour détruire les parties les plus proches du bord de falaise ;
- Interdiction pour les engins de circuler à moins de 10 m du bord de la falaise.

Par ailleurs tous les matériaux ont été évacués dans des décharges contrôlées et les terrains mis à nus ont été entièrement renaturalisés. D'abord, les cavités créées ont été comblées pour éviter les infiltrations et provoquer une accélération des chutes de falaises. De l'argile a été utilisée pour imperméabiliser le haut de la falaise, puis de la terre végétale a été déposée pour permettre aux graminées semées de reprendre plus facilement.

4.4 LA REPONSE SOCIALE : L'ACCEPTABILITE DE LA SOCIETE CIVILE EN LIEN AVEC LA COMMUNICATION ET LA CONCERTATION AUTOUR DU PROJET

Entre 1995 et 1996, les riverains (pour tous, il s'agit de leur résidence secondaire) commencent à s'inquiéter du recul de la falaise qui met en péril leurs biens. Regroupés en association ou à titre individuel, ils demandent au Conseil général, au préfet et à la DDE de prendre des mesures pour protéger leurs biens. Hormis un riverain qui fut au début réticent au processus d'expropriation, les habitants étaient donc fortement impliqués et demandeurs de solutions.

4.5 LE VOLET ECONOMIQUE : COUTS ET BENEFICES RESULTANTS DU PROJET

Aucune mesure d'aménagement économiquement envisageable n'était susceptible d'interrompre le processus mis en jeu. En effet, même en cas de lutte temporaire contre les actions érosives en pied de falaise - ce qui conduirait à reporter ces actions érosives sur d'autres secteurs - les seuls effets du ruissellement superficiel et de la dégradation gravitaire (sous son propre poids) du milieu rocheux altéré, karstifié et fracturé suffiraient à faire disparaître les quelques mètres qui séparent le haut des falaises des habitations.

De 1995 à 2003, quatorze maisons ont été abandonnées et leurs habitants relogés. Il y a un rapport de 1 à 9 entre le coût d'indemnisation des riverains et le coût de la déconstruction et celui de la protection de la falaise, c'est pour cette raison que la solution du recul stratégique a été adoptée ici.

L'originalité de ce processus d'expropriation réside dans le fait que le taux d'indemnisation ne reflète pas la véritable valeur de marché – qui tend à diminuer lorsque le risque devient imminent – mais est basé sur sa valeur du marché « en l'absence de risque », ce qui préserve les intérêts des familles expropriées. En outre la loi Barnier a créé un fonds de prévention des risques naturels majeurs chargé de financer ces indemnités d'expropriation, ainsi que les travaux d'accompagnement : clôtures, démolitions, remise en état des lieux. Ce fonds est alimenté par un prélèvement sur le produit des primes ou cotisations relatives à la garantie contre le risque de catastrophes naturelles.

L'indemnisation était composée :

- d'une indemnité principale, correspondant à la valeur vénale du bien estimée suivant le prix du marché et non dépréciée par l'existence du risque ;
- d'une indemnité accessoire de réemploi, correspondant aux frais qui devraient être engagés pour racheter le même bien ;
- d'une indemnité d'éviction, correspondant aux frais de déménagement.

4.6 LE BILAN DU PROJET : REUSSITE OU ECHEC, EVOLUTION DU TERRITOIRE ET NOTAMMENT DES ESPACES LIBERES

Ce cas de Criel-sur-Mer est particulièrement important dans le cadre de la gestion des enjeux humains et socio-économiques sur l'espace littoral. L'option introduite par la loi Barnier de 1995 et renforcée par la loi Bachelot de 2003, marque une nouvelle approche consistant à envisager le retrait des installations humaines, en phase cette fois avec la dynamique de recul du rivage. Elle entraîne la disparition du risque par la suppression des enjeux, et ainsi l'expropriation par l'Etat de biens exposés au risque naturel de mouvement de terrain menaçant gravement des vies humaines

Pour ce qui est des falaises, elles continuent à reculer: c'est la nature même de ce type de côte, dites d'ablation. Elles peuvent fournir des sédiments précieux pour protéger les vallées en aval où la population est en sécurité.

Très bientôt de nouvelles habitations seront en péril à Criel-sur-Mer : une opération du même type pourrait être envisagée.

Dans le journal les informations dieppoises du 16 février 2010, on pouvait lire:

Le maire de Criel a fait savoir que cette loi Barnier pourrait de nouveau être appliquée. Une étude du BRGM est encore en cours concernant cinq habitations (trois à Criel et deux à Mesnil-Val). « Et il n'est pas dit qu'à

long terme, la commune ne sera pas amenée à couper à la circulation la route du Chewington qui longe la falaise de Criel », ajoute le maire.



Photo 13 : Habitations présentes en bordure de falaise

Source : EID Méditerranée, 23 septembre 2010, Criel-sur-Mer

Ce qu'il faut retenir :

- Situation d'effondrement des falaises causée en partie par les structures de protection lourdes mises en place par l'Homme et perturbant la dynamique sédimentaire
- Projet ayant mobilisé la procédure d'expropriation selon la loi Barnier par laquelle plusieurs maisons ont été détruites et leurs propriétaires indemnisés
- Les habitants ont initié la démarche et demandé un appui des services publics

5. LA BAIE DES VEYS (MANCHE)

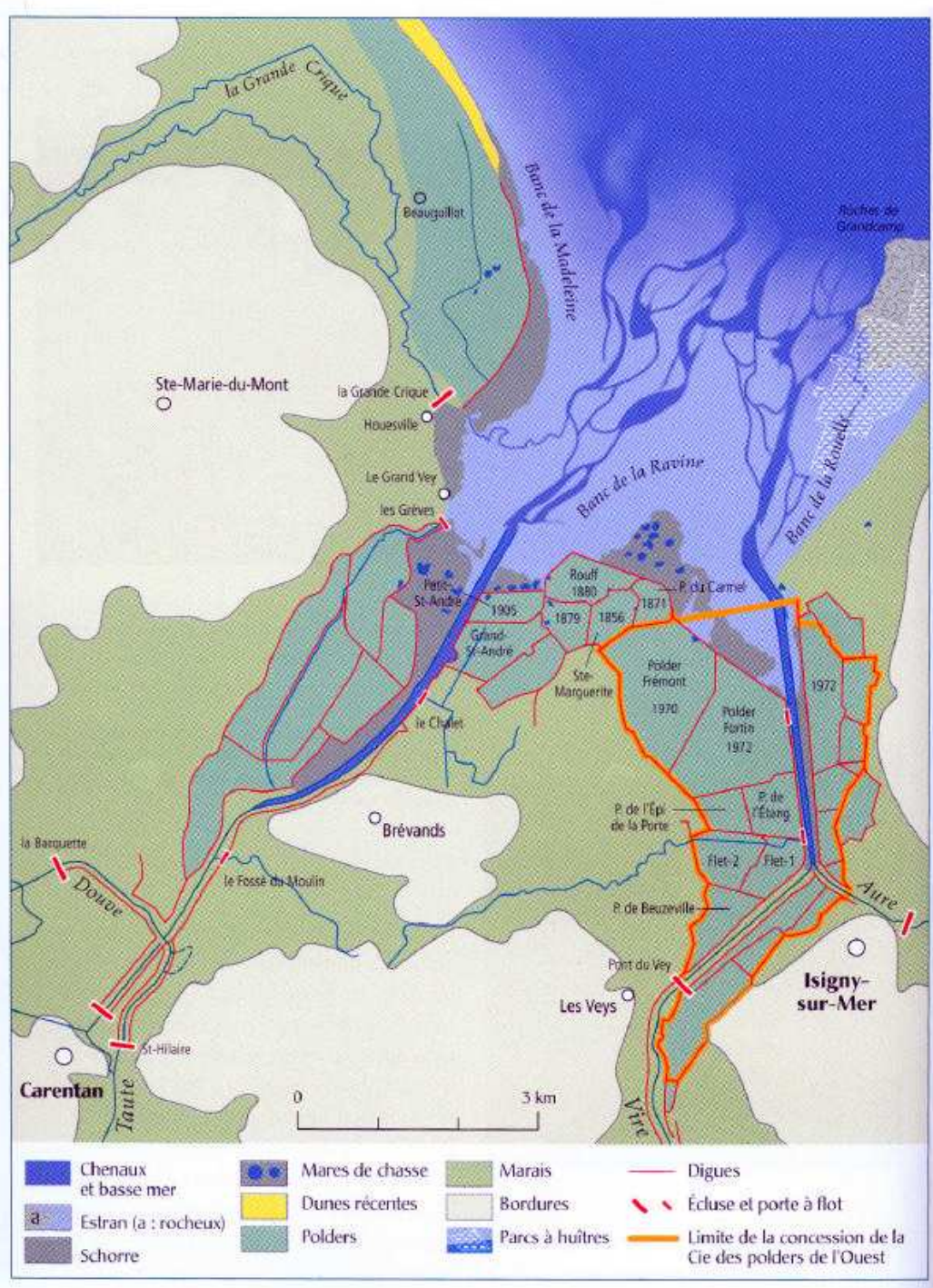
Cette étude de cas s'appuie sur différents travaux et plus particulièrement sur ceux de F. Verger (Marais et estuaires du littoral français, 2005), d'A. Dausse (Dynamique de la végétation et des flux inter-systèmes d'un polder reconnecté à la mer, 2006) et de L. Goeldner-Gianella (Dépolderiser en Europe occidentale).

5.1 LE CONTEXTE LOCAL : HISTORIQUE DU SITE EN TERMES D'OCCUPATION DE L'ESPACE ET DE VULNERABILITE

La Baie des Veys correspond à l'estuaire de la Douve et son affluent la Taute ainsi que celui de la Vire et son affluent l'Aure. Ces rivières drainent un bassin versant de 3 420 km² dont 270 km² de marais intérieurs. Ces marais étaient initialement inondés neuf mois de l'année, isolant le Cotentin du reste de la France. La mise en place de portes à flot et de systèmes de drainage a permis de réduire cette période à trois mois et de passer d'une inondation par de l'eau saumâtre à de l'eau douce exclusivement.

En Baie des Veys, la conquête de nouvelles prises sur la mer a débuté en 1856, lorsqu'une concession de 1025 ha a été accordée à la Compagnie des polders de l'Ouest. D'autres constructeurs sont intervenus, amenant le total des terres conquises sur la mer à 2 300 ha. Les derniers polders ont été construits sur les rives de la Vire entre 1970 et 1972.

Le polder du Carmel a une superficie de 26,6 ha. Endigué en 1871, il est situé à la pointe de Brévands en baie des Veys. Son exploitation semblait essentiellement agricole. Pour cette raison, du fait de la très forte croissance de la production agricole d'après-guerre, sa rentabilité devint moins importante. Acquis par le Conservatoire du Littoral en 1987 il fut classé réserve de chasse à la fin de 1988. Il est important de signaler que dans le cas du polder de Carmel, les enjeux socio-économiques sont donc assez faibles. Les zones contiguës sont des polders destinés à l'agriculture et sur lesquels ne se trouve qu'une exploitation isolée.



Carte 6 : Localisation du site de la baie des Veys

Source : F. VERGER, 2005 in Marais et estuaires du littoral français

Ce polder subit une inondation tidale partielle depuis 1990, suite à l'endommagement du système de régulation hydraulique de la digue de mer. Il a été décidé par le Conservatoire du Littoral de maintenir cette ouverture partielle du polder à la mer. Les objectifs de cette opération étaient multiples :

- rétablir une végétation halophile dans les prairies basses du polder ;
- accroître la biodiversité et la production primaire ;
- soustraire des dépôts à la baie des Veys en y piégeant les sédiments ;
- créer des milieux d'accueil pour l'avifaune.

Les entrées et sorties d'eau du polder sont limitées par la présence d'un ouvrage constitué d'une buse de un mètre de diamètre dans la digue, associée à un clapet sur le côté mer, maintenu partiellement ouvert en permanence. Du côté interne, une vanne maintient un niveau d'eau minimum en permanence dans le polder. Le haut de cette vanne est estimé à 1,77 mètres IGN69. Cet ouvrage permet à l'eau de mer d'entrer dans le polder à marée haute de toutes les marées à l'exception de celles de mortes eaux les plus basses, engendrant des fluctuations du niveau de la retenue d'eau.

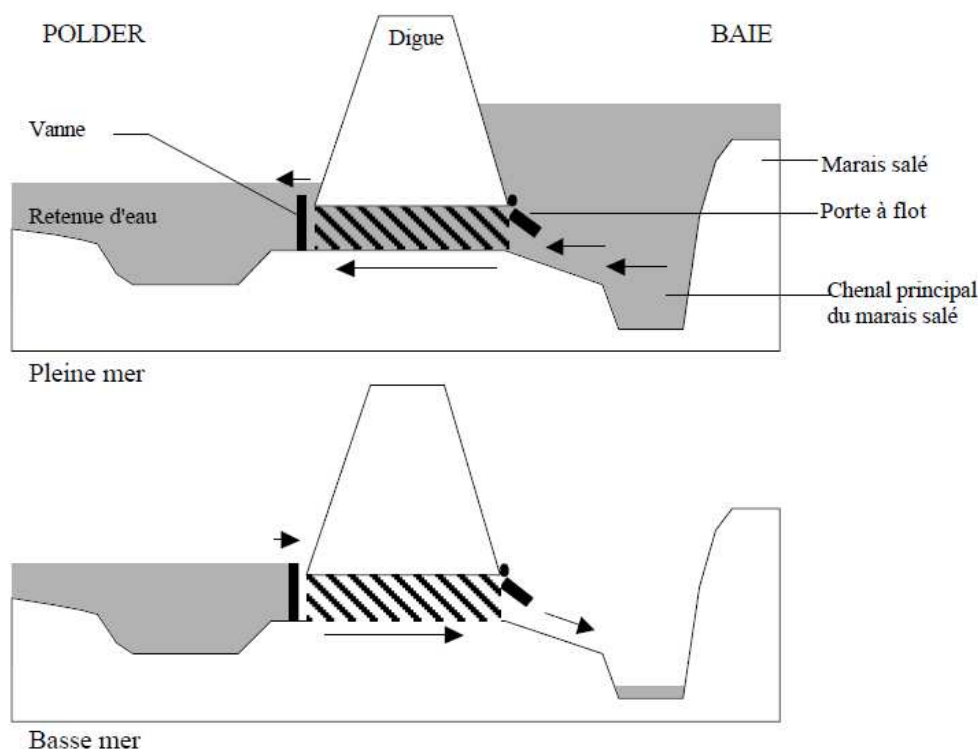


Figure 2 : Ouvrage permettant les flux d'eaux du polder de Carmel

Source : A. DAUSSE, 2006 in Dynamique de la végétation et des flux inter-systèmes d'un polder reconnecté à la mer, Thèse

Un niveau d'inondation de 2 mètres à 2,10 mètres IGN69 a été maintenu en hiver pendant les premières années, inondant plus de la moitié de la surface du polder. Ce niveau a été abaissé à la suite d'un conflit d'usage, laissant des plages de vases nues liées à la sénescence de la végétation glycophile. Ces zones ont été colonisées par une végétation halophile.

Il s'agit donc d'un système de vannes et d'écluses qui ont permis de réintroduire la diversité biologique dans ce milieu sur une trentaine d'hectares.

5.2 Les acteurs du projet : la coordination entre les différentes parties impliquées

Il semble que les deux acteurs principaux y sont le Conservatoire du Littoral et la Compagnie des polders de l'Ouest. La participation des élus et acteurs locaux paraît possible.

5.3 LES CONTRAINTES JURIDIQUES ET FONCIERES

Le polder du Carmel, qui avait été construit par la compagnie des polders de l'Ouest, a été acquis par le conservatoire du littoral. Comme expliqué pour d'autres cas d'études, la vocation du Conservatoire du littoral est de protéger des espaces naturels par acquisition foncière. Sur ses sites le caractère naturel est primordial, il confie au gestionnaire de mener à bien le plan de gestion défini au préalable, cela peut impliquer la destruction des aménagements ou constructions déjà en place.

5.4 LA REPONSE SOCIALE : L'ACCEPTABILITE DE LA SOCIETE CIVILE EN LIEN AVEC LA COMMUNICATION ET LA CONCERTATION AUTOUR DU PROJET

La réouverture du polder du Carmel a suscité l'opposition des propriétaires de polders intérieurs. Ces digues avaient été conçues autrefois d'un noyau sableux pris sur place et revêtu d'un perré. Lorsque de nouveaux polders ont été établis en avant, les matériaux des perrés ont été récupérés pour revêtir les nouvelles lignes de défense. En outre ces anciennes digues sont soumises au piétinement du bétail et au creusement de terriers. Ces digues ne constituent donc plus réellement des défenses actives. Pour cette raison, les propriétaires de polders intérieurs craignent que la digue du Carmel, cernée des deux côtés par les eaux de la mer, ne vienne à s'affaiblir et à céder. Leurs propres digues, plus anciennes et non entretenues passeraient alors en première ligne, rendant vulnérable l'espace situé derrière.

5.5 LE VOLET ECONOMIQUE : COUTS ET BENEFICES RESULTANTS DU PROJET

Le polder du Carmel ainsi que quatre autres furent vendus par la Compagnie des polders de l'Ouest du fait de leur faible rentabilité. Ceci est lié à la très forte croissance de la production agricole, obtenue par l'accroissement des rendements des cultures et impliquant dès 1993 un gel des terres par la Politique Agricole Commune.

Actuellement deux modes de gestion sont appliqués sur le polder. La moitié nord est pâturée par des ovins pendant quelques mois en été, alors que la partie sud est fauchée à la fin du mois d'août, avec export du produit de la fauche.

Le projet n'a pas à proprement parler entraîné de coûts. C'est l'endommagement du système de régulation hydraulique qui a entraîné cette pénétration limitée des eaux marines.

5.6 LE BILAN DU PROJET : REUSSITE OU ECHEC, EVOLUTION DU TERRITOIRE ET NOTAMMENT DES ESPACES LIBERES

Le Conservatoire du Littoral a étudié l'intérêt d'une extension de cette politique de pénétration des eaux marines. Elle pourrait concerner un ensemble de polders plus large situé sur la rive gauche du chenal d'Isigny ainsi que sur les communes des Veys et des Brévands.

Les « dépoldérisations à visée environnementale », telle celle du polder de Carmel, sont les premières à avoir été expérimentées. Elles relèvent toutes d'une volonté d'améliorer la qualité de l'environnement littoral. Surtout réalisées par des associations de protection de la nature, ces dépoldérisations sont parfois le fait d'acteurs publics, oeuvrant dans le domaine de l'environnement. Elles sont généralement effectuées dans des polders en déprise, dans un contexte d'agriculture littorale fragile.

Ce qu'il faut retenir :

- Projet de dépoldérisation à visée environnementale, enjeux socio-économiques faibles
- Gestion décidée suite à l'endommagement d'un système hydraulique, situation maintenue à titre d'amélioration du milieu et de sa biodiversité
- Certains propriétaires voisins en désaccord pour des questions de gestion des risques, communication éventuellement insuffisantes

6. ANGLETERRE : FREISTON SHORE (LINCOLNSHIRE)

Cette étude de cas s'appuie sur les travaux de Lydie Goeldner-Gianella (Perceptions and attitudes towards depolderisation in Europe : A comparison of five opinion Surveys, 2007, Journal of Coastal Research 23/5, pp. 1218-1230), de Vincent Bawedin (La dépoldérisation, composante d'une gestion intégrée des espaces littoraux ? Prospective sur le littoral picard et analyse à la lumière de quelques expériences, Cahiers Nantais, n°6, janvier 2004, pp. 11-20) ainsi que du site web The Online Managed Realignment Guide.

Nous avons également été en Angleterre du 21 au 23 juin 2010 pour y rencontrer les personnes suivantes :

Sarah Oppenheimer- RSPB Coastal Policy- sarah.oppenheimer@rspb.org.uk
Rob Cunningham – RSPB Head of water policy- rob.cunningham@rspb.org.uk
Kate Jennings – RSPB site policy officer - kate.jennings@rspb.org.uk
Emma Comerford – RSPB economics – emma.comerford@rspb.org.uk
Bill Watts – Environment Agency Economist – william.watts@environment-agency.gov.uk
Steve Coclough- Environment Agency – steve.coclough@environment-agency.gov.uk
Ian Dickie- EFTEC (Economics for the Environment Consultancy) – ian@eftec.co.uk

6.1 LE CONTEXTE LOCAL : HISTORIQUE DU SITE EN TERMES D'OCCUPATION DE L'ESPACE ET DE VULNERABILITE

Le site de Freiston se situe dans la baie du Wash dans le Lincolnshire au Royaume-Uni (cf. Carte 7). Cet espace avait été poldérisé en 1983 par le HM Prison (HMP) Service pour disposer de plus de terres arables. Mais durant les années 90, l'Environment Agency (EA) considéra la digue du HMP comme présentant un risque élevé de rupture. Les phénomènes hivernaux d'érosion étaient nombreux et ne devaient que croître du fait de l'augmentation du niveau de la mer. Ces aléas pouvaient potentiellement induire un risque sur une surface de 800 km² couvrant des espaces agricoles ainsi que la ville de Boston. Suite à une analyse coûts/bénéfices, il fut décidé de renforcer l'ancienne digue plus à l'intérieur des terres contre les risques de submersion.

L'ancienne digue, longue de plus d'un kilomètre, a été renforcée et une autre, de près de 500 mètres, a été créée. Le site rendu à la mer, de 66 ha, a préalablement été défriché et le réseau de drainage bouché. A l'entrée du site, côté mer, le réseau hydrographique a été sur-creusé sur une bande de 50 mètres. Trois brèches d'une largeur de 50 mètres ont été réalisées dans la digue en 2002. Au niveau de chacune de ces brèches des canaux de 2 mètres de large et profonds d'un mètre ont été réalisés pour favoriser les courants de marées (flot et jusant). Deux mois après, ces canaux 20 mètres de large et 4 mètres de profondeur. Cette technique bien éprouvée en Grande Bretagne, qui augmente les dépôts de vase, permet de recréer assez rapidement un espace maritime composé d'une slikke et d'un schorre. La slikke est la partie maritime mise en eau à chaque marée, alors que le schorre n'est atteint par les eaux que lors des marées de vives eaux ce qui offre la possibilité à la végétation halophile de s'installer et de se développer. Ce type de végétation, composé notamment par l'Obione, l'Armoise ou le Lilas des mers, a un taux de couverture conséquent. Les végétaux piègent les sédiments amenés lors des grands marées, ce qui entraîne un exhaussement des terres, et donc la mise en place progressive d'un espace tampon capable de se préserver de l'élévation du niveau de la mer.



Carte 7 : Projet de recul stratégique sur le site de Freiston (Royaume-Uni)

Source : Géoportail, 2010

Sur la carte 7, les trois brèches larges de 50 m chacune, sont bien visibles

6.2 LES ACTEURS DU PROJET : LA COORDINATION ENTRE LES DIFFÉRENTES PARTIES IMPLIQUÉES

La Royal Society for Protection of Birds (RSPB) au courant du projet y a vu l'opportunité de reculer la ligne de défense et ainsi de créer un habitat au niveau de la zone intertidale. Suite à des discussions entre l'Environment Agency, English Nature ainsi que l'HMP, le RSPB acquit le terrain. Il en est actuellement propriétaire et gestionnaire.

Plusieurs validations par les autorités compétentes furent nécessaires :

- le nouveau projet de protection contre le risque submersion fut validé par le Département for Environment, Food and Rural Affairs (DEFRA) ainsi que le comité de protection contre les inondations du Lincolnshire ;
- les autorités locales donnèrent leur accord pour le planning proposé pour les travaux de l'EA ;
- l'English Nature donna sa validation pour le plan d'action environnemental intégrant des solutions aux effets négatifs possibles, induits les travaux de construction ;
- une information auprès du public, à travers des courriers et la réalisation d'ateliers de travail.

6.3 LES CONTRAINTES JURIDIQUES ET FONCIÈRES

Actuellement le site est classé en réserve ornithologique du RSPB. Cette association a pour objectif la protection des oiseaux et de la vie sauvage. Ces actions se font par communication, conseil auprès de décideurs mais aussi par gestion d'espaces. Leur travail est reconnu au Royaume-Uni et ce à différentes échelles, à la fois nationale, régionale et locale.

6.4 LA REPONSE SOCIALE : L'ACCEPTABILITE DE LA SOCIETE CIVILE EN LIEN AVEC LA COMMUNICATION ET LA CONCERTATION AUTOUR DU PROJET

Une étude sur l'acceptabilité sociale du projet de réalignement stratégique a été réalisée en 2003. Quatre vingt quatre individus ont été interrogés, dont près de 17% de résidents, 50% d'usagers proches et 33% d'usagers plus éloignés. Sur ces individus, plus de la moitié sont favorables au projet, 37% sans opinion et seulement 12% défavorables. Cette proportion élevée d'avis favorables pourrait s'expliquer par la forte influence du RSPB dans ce projet. Concernant les avis défavorables, ils étaient significativement corrélés à l'âge et à la proximité du lieu de résidence. Les individus défavorables étant pour l'essentiel des personnes âgées de plus de 60 ans et dont le lieu de résidence était proche. De même il y eut au début des réticences de la part des agriculteurs, mais qui se sont estompées du fait de l'intérêt à la fois écologique, psychologique et économique du projet.

L'acceptabilité de ce projet de recul stratégique s'expliquerait aussi à cause du risque élevé de submersion qu'il y avait avant sa mise en place. Il s'expliquerait en outre par la visibilité de l'action de l'Homme. Dans le cas de Freiston, trois brèches ont été créées par l'Homme. L'interprétation faite par les usagers serait que l'Homme continue de dominer la Nature, choisissant par lui-même d'ouvrir ces brèches. Une étude faite sur cinq cas différents de reculs stratégiques confirmerait justement que les usagers acceptent mieux ce mode de gestion lorsqu'il a été décidé et non pas choisi. Dans le cas où le projet de recul stratégique survient suite à une rupture de la digue causée par des événements climatologiques, le projet est moins bien toléré par l'opinion publique.

Par ailleurs cette acceptabilité dépend fortement de l'information faite aux usagers. D'après l'étude comparant les cinq cas de recul stratégique, le projet de Freiston est celui qui a été le mieux accepté. Ceci s'expliquerait par la communication faite au travers de lettres aux résidents, de brochures d'information, d'articles dans la presse, d'ateliers participatifs ainsi que par contact direct avec les usagers. Un élément important y était que cette communication s'inscrivait sur une période longue.

Pour ce qui est de l'intérêt du site pour les usagers, il est essentiellement paysager. Les avantages pour le fonctionnement biologique du marais salant recréé sont majoritairement faibles. En dépit du désintérêt pour le fonctionnement biologique du site, il présente aux yeux des usagers un avantage contemplatif, en tant que paysage, par la création d'un site agréable.

6.5 LE VOLET ECONOMIQUE : COUTS ET BENEFICES RESULTANTS DU PROJET

Une analyse coûts/bénéfices faite par l'Environment Agency avait démontré le caractère non adapté de cet ouvrage de protection lourde, ce qui fut la raison du changement de mode de gestion.

Les coûts du projet, estimé à 1,98 millions de livres Sterling, provinrent du budget de l'EA affecté à la défense contre les inondations, ainsi que du DEFRA et du comité de défense contre les inondations du Lincolnshire. L'achat par le RSPB du site, et d'un site adjacent de 15 ha, coûta 150 000 £. L'entretien du site, estimé à 34 500£ par an durant 20 ans, sera assuré par les revenus du DEFRA.

Parallèlement, un projet regroupant plusieurs partenaires, dont l'EA, la RSPB, HMP ainsi que les conseils de deux collectivités (Boston et Lincolnshire) permit d'obtenir 800 000 £ de l'Union Européenne. Ce fond servira à l'emploi de deux agents de projet, à profiler le marais salant adjacent, ainsi qu'au développement de commodités pour augmenter la fréquentation touristique. Une piste cyclable, deux nouveaux parkings, des panneaux d'information et une cabane d'observation de l'avifaune ont pu être créés.

Cette stratégie s'est avérée positive puisque les guides de la RSPB accueillent annuellement plusieurs milliers de visiteurs dans cette réserve. Les retombées économiques y sont larges, par exemple pour les pubs de la région dans lesquels les guides de la RSPB y expliquent les objectifs du projet.

Seul petit bémol à énoncer, il semblerait, sans que cela soit prouvé, qu'un impact négatif affecte les parcs à coquillage de la baie de Wash voisine (Bawedin, 2009).

6.6 LE BILAN DU PROJET : REUSSITE OU ECHEC, EVOLUTION DU TERRITOIRE ET NOTAMMENT DES ESPACES LIBERES

En 2007, une étude a été réalisée pour déterminer l'effet du projet de recul stratégique sur le site, soit cinq ans après son initiation. Au niveau sédimentaire, le site de Freiston présente des taux d'accrétion similaires à ceux des marais salants adjacents et de topographie équivalente. L'accrétion annuelle moyenne y serait comprise entre 6 et 10 millimètres. Au niveau de la biodiversité, l'installation et la diffusion d'espèces floristiques ont été considérées comme très satisfaisantes, étant même plus rapide que sur d'autres sites où il y eut un projet de recul stratégique. Cette réussite s'expliquerait par la topographie du site ainsi que par la dispersion de graines depuis les marais salants adjacents. De la même façon, la faune s'est développée en abondance sur le site. Ce site a notamment permis d'augmenter les capacités d'accueil de l'avifaune migratrice.

Sur un autre plan, il est important dans ce projet de noter l'attention portée par les pouvoirs publics aux phénomènes de lutte contre l'élévation du niveau de la mer, d'une part, et de protection de l'environnement d'autre part, les deux étant ici complémentaires. Par ailleurs cette politique est pensée collectivement et pour le long terme, discutée en partenariat et expliquée de façon pédagogique par la suite, comme étant en adéquation avec le concept de développement durable. Les résultats apparaissent positifs tant d'un point de vue stratégique qu'écologique et économique. Enfin, l'ensemble des acteurs (agriculteurs, ornithologues, chasseurs, riverains et commerçants), intégrés à la prise de décision, semblent « s'approprier » l'initiative.

Ce qu'il faut retenir :

- Projet qui est une réussite environnementale et une réussite en terme de protection contre l'élévation du niveau de la mer
- La réussite du projet s'explique par son orientation collective avec une forte communication. L'acceptabilité dépend fortement de l'information faite aux usagers à l'aide de multiples techniques et supports, communication s'inscrivait sur une période longue.
- L'avis favorable de l'opinion publique s'expliquerait par la visibilité de l'action de l'Homme sur la Nature : les usagers acceptent mieux un mode de gestion lorsqu'il a été décidé et non pas choisi

7. CONCLUSION

Par l'analyse de ces différentes études de cas, certains éléments apparaissent comme communs aux projets de recul stratégique. Il est important de noter en premier lieu que généralement, la population est défavorable à ce type de projet. Cette opposition s'explique par le fait qu'il est ancré dans la mentalité collective depuis un millénaire, la conception quasi-militaire de lutte contre la mer (F.Verger, 2005). Cet aspect devenu culturel, rend difficile l'acceptation par la population de ce type de projets.

Mais depuis une quarantaine d'années, il existe un changement de politique concernant la notion de frontière entre la terre et la mer. Les coûts économiques élevés liés au maintien d'enjeux faibles, à des endroits sur lesquels ils sont fortement vulnérables, ont induit cette réflexion. Seulement cet unique élément ne peut suffire à convaincre la totalité des acteurs. Deux autres points entrent ainsi en jeu.

D'une part lorsque les usagers sont conscients du danger, comme dans le cas de l'érosion d'une falaise, alors le recul stratégique leur apparaît comme une solution évidente. Ils sont parfois même porteurs du projet, c'est le cas de Criel-sur-mer notamment. D'autre part il arrive que ce soient des sites sur lesquels le recul ait été suggéré par des tempêtes. En France, seules les dépoldérisations que suggèrent les tempêtes sont acceptées, contrairement à l'Angleterre et à l'Ecosse. Une tempête va créer des brèches dans une digue sans pour autant impliquer d'importants dégâts. La zone inondée pouvant dans ce cas là être un espace agricole peu exploité. Les usagers constatent alors que le coût des réparations est élevé pour l'espace à protéger. Ils en voient donc moins l'utilité. Le projet de recul est accepté par la population car c'est l'Homme qui décide de laisser cet espace à la Nature. La visibilité de l'action de l'Homme, l'élargissement des brèches dans les digues par exemple, est un élément très important pour la population. Le projet n'est pas alors vu comme une perte contre la Nature. Cet exemple souligne la différence entre la politique britannique de nature volontariste qui prévoit des mesures préventives pour la défense du littoral et la politique française d'acceptation qui se contente de ne pas obstruer les brèches ouvertes par les tempêtes. En d'autres termes lorsque les tempêtes créent les conditions « favorables », cette politique est appliquée en France, mais l'initiative en revient à la mer et non à une réelle volonté politique.

A ces premiers points s'ajoutent l'importance de l'implication de la population dans les projets de recul stratégique. La communication peut être faite au travers de lettres aux résidents, de brochures d'information, d'articles dans la presse, d'ateliers participatifs ainsi que par contact direct avec les usagers. Cette communication doit de plus s'inscrire dans une période longue.

Les éléments soulignés au travers de cette étude de cas devront être approfondis dans la phase suivante relative à la proposition d'outils et aux préconisations méthodologiques. Il y sera donc développé pour quelques types d'enjeux (exploitation agricole...) les éléments à prendre en compte dans la réalisation d'un recul stratégique. Mais plus que l'analyse pour des enjeux spécifiques, il sera important d'y étudier la démarche de développement territorial dans laquelle peuvent s'inscrire des projets de recul stratégique. Intégré à un projet plus global, un projet de recul stratégique peut être mieux accepté et dispose d'une meilleure visibilité.

De la même façon, le guide des bonnes pratiques prévu dans la phase 3 devra s'orienter vers le type de structure pouvant amener un tel projet. Les structures inscrites dans le développement de territoires n'ont pas toutes les mêmes capacités ni les mêmes moyens. Définir le ou les types de structures les plus à même de porter un projet global, incluant des cas de recul stratégique et en relation avec la totalité des acteurs concernés, semble nécessaire.